

La Gazette de *Saint*-Germain-Laval

saint-germain-laval.fr



N°122

Janvier - Février
2015



Les vœux du Maire, du Conseil Municipal et des services à la population

Actualités, p. 4

➤ VIE LOCALE

100 emplois créés en 5 ans
dans la Z.A. CHARLOTTE

p. 20

➤ VIE CULTURELLE

Suivez l'histoire de votre
village au fil des mois

p. 30

➤ VIE ASSOCIATIVE

Soirée Paëlla
Samedi 14 Février 2015

p. 46



27 ans d'expérience dans l'automobile

Jean-Marc COMAILLE
26 rue de la Voie Creuse
77130 Saint-Germain-Laval

comailleauto77@gmail.com

06 15 18 76 15

Entretien – Réparation toutes marques

**PLOMBERIE
CHAUFFAGE
MARTIN
ALEXANDRE**
DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE



3, rue de la Voie Creuse (Gardeloup)
77130 Saint-Germain-Laval
Mob. 06 31 67 08 03
Tél. 01 60 74 22 15
alexandre.martin35@orange.fr

Le Bien-être à la Maison
Entreprise agréée

Service d'Aide à la Personne
Pour vous aider à conserver votre qualité de vie et vos habitudes.

Prestations aux enfants

- Garde d'enfants de plus de 3 ans
- Prise en charge à la sortie de l'école, aides aux devoirs
- Accompagnement lors des loisirs et au sport

Prestations domestiques

- Entretien du linge et du logement
- Courses et préparation des repas
- Jardinage, bricolage, petits entretiens électroménagers

Prestations administratives

- Aide à la compréhension des documents
- Aide à la rédaction des courriers et dossiers (Impôts, APA...)
- Aide à l'établissement du budget, classement

Prestations informatiques

- Utilisation d'un ordinateur et des composants
- Initiation aux logiciels et Internet
- Assistance à la vidéo et à la photo

Aides Financières

Aide du gouvernement

- Réduction d'impôts de 50% ou d'un crédit d'impôts.
- Le **chèque emploi service** : vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 50% sur l'heure d'accompagnement au titre d'emploi d'un salarié à domicile.

Allocations et Financements

- APA Allocation Personnalisée (Autonomie)
- Mutuelles (CNRO...)
- Caisses de retraite

Tél. 01 64 22 18 08 - Port. 06 18 84 65 35
18, rue Juliette Quinault - 77130 LA TOMBE
www.lebienetrealamaison.fr - E-mail : jacqueline.tamas@sfr.fr

Agrément n° N/251010/F/077/5/135 - Siret n° 750 394 660 00013 - APE : 9609Z

De mèche avec vous

Mme Sylvie PFISTER-VALERI

vous propose ses services de

COIFFURE à DOMICILE

Permanente, Coloration, Mèches décolorées et de couleur

Coupe femme, homme, enfant

Chignons

A des prix très attractifs

Tél. : 01 64 70 00 06 / 06 86 87 87 36 - Email : sylvie.pfister@9online.fr

JEAN LEFEBVRE
TRAVAILLE POUR VOUS

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE Île-de-France

AGENCE DE CANNES ECLUSE
CD 124, ROUTE DE MONTEREAU
77130 CANNES-ECLUSE

Tél. 01 64 32 88 77 - Télécopie 01 60 96 36 39

ESPACE AUTOS 77

José RIBEIRO

**MECANIQUE ▶
CARROSSERIE ▶
PEINTURE ▶**



ACHAT - VENTE - LOCATION

Z.A. DES CHARLOTTES ▶ 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

06 ▶ 14 ▶ 65 ▶ 06 ▶ 52 ESPACEAUTOS77RJ@GMAIL.COM



p. 4 **Vie municipale**

- Discours des voeux aux Saint-Germanoïis
- Compte-rendu du Conseil Municipal Public du mercredi 22 octobre 2014
- Compte-rendu du Conseil Municipal Public du mercredi 17 décembre 2014

p. 17 **Vie locale**

- Erratum : Déménagement du Dr ROSCA
- Centre de loisirs « Nathalie »
- 100 emplois créés sur la Zone d'Activités Charlotte

p. 22 **Vie culturelle**

- L'histoire de la commune
- Commémoration du 11 Novembre 2014
- Médiathèque « Le Manoir »

p. 42 **Vie associative**

- Espace associations
- Agir en Mauritanie
- Comité des Fêtes : Spectacle de Noël

p. 47 Informations

p. 50 État civil

p. 51 **Rendez-vous - Agenda**

Discours des vœux à la population



« Mesdames, Messieurs, Mes chers amis,

C'est avec un grand plaisir que je vous accueille dans cette salle des fêtes, pour la traditionnelle cérémonie des vœux, moment privilégié s'il en est, mais aussi temps de convivialité, de rencontre et de cohésion de notre communauté.

Cette année encore, je suis heureuse de constater que vous êtes toujours aussi nombreux à avoir répondu à notre invitation. Au nom du Conseil Municipal, je vous remercie de votre présence et de votre fidélité.

Ce rassemblement prend aujourd'hui une résonance particulière, avec l'attentat dont a été victime Charlie Hebdo, la fusillade de Montrouge et la prise d'otages de Saint-Mandé. Au moment où notre pays traverse une épreuve douloureuse et que des familles touchées dans leur chair pleurent leurs enfants disparus, il est important que notre cohésion leur manifeste notre soutien et montre notre farouche détermination à défendre ce que des terroristes ont visé : notre mode de vie, des valeurs, une civilisation pour qui la femme est l'égale de l'homme, les droits de la conscience, une exigence non-négociable et la liberté d'expression un impératif absolu, comme l'exprimait hier un éditorialiste d'un grand quotidien. Cabu, Charb, Honoré, Maris, Tignous, Wolinski, Renaud, Elsa Caya, Mustapha Ourrad, ces

journalistes, dessinateurs ou collaborateurs de Charlie Hebdo, Frédéric Boisseau l'agent de maintenance, le policier Franck Brinsolaro du service de protection, le policier Ahmed Merabet membre du commissariat du XIème arrondissement, appartiennent désormais à notre histoire, celle de notre Pays, celle de chacun d'entre nous ; sans oublier la disparition de Clarissa Jean-Philippe policière municipale lors de la fusillade de Montrouge. Que leur souvenir nous accompagne tout au long de cette cérémonie et désormais dans notre vie de chaque jour.

Au moment de commencer cette allocution, permettez-moi tout d'abord de saluer les personnalités et les élus qui nous font l'honneur et l'amitié de nous accompagner, Monsieur Jégo, député-maire de Montereau, Monsieur Aiello, conseiller général, Mesdames et Messieurs les maires des communes amies ou leurs représentants, le commandant Deydier, chef du commissariat de Montereau, le capitaine André, chef du Centre d'Incendie et de Secours de Montereau.

L'année 2014 a été une année riche en événements pour notre village. J'évoquerai, en premier lieu, les élections municipales pour remercier toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur confiance à l'équipe que j'ai conduite, et qui, dans la continuité des



Vendredi 09 Janvier 2015

actions entreprises depuis 2001, oeuvre afin d'améliorer le cadre de vie de tous les habitants et les services, qu'une commune moderne se doit désormais d'offrir à ses administrés.

Je mentionnerai au passage, afin de remercier la Communauté de Communes et ses services, les travaux de voirie exécutés au cours de cette année et qui ont amélioré le confort et la sécurité des usagers : trottoirs de Tréchy, chemin de l'Échelier, parking de la salle de sport de Courbeton, aménagement de la rue de Provins.

L'essor continu de la zone d'activités de Merlange mérite également d'être souligné. Jour après jour, de nouvelles entreprises et de nouveaux artisans s'y implantent, si bien qu'elle compte aujourd'hui 27 sociétés, employant près de 150 personnes. Tout le mérite de cette réussite revient à la communauté de communes pour la partie intercommunale et à Gilbert Luttringer pour la partie communale, sur le site de l'ancienne tuilerie et des anciennes carrières d'argile. L'équipe municipale suit ce dossier avec beaucoup d'attention et apporte un soutien sans faille à ce développement économique local, porteur de richesses futures.

Mais au-delà de ces réalisations, trois opérations importantes ont marqué à des degrés divers la vie de la communauté villageoise.

La mise en place des rythmes scolaires a quelque peu bouleversé la vie de nos enfants et suscité parallèlement l'émoi des parents, mécontents de la solution momentanément retenue, et reprochant vertement à la municipalité le manque de concertation sur le sujet. Sans entrer dans une polémique stérile, je voudrais simplement faire remarquer que Saint-Germain-Laval fait partie des communes ayant eu le courage d'affronter le problème et de tenter de mettre sur pied, avec les moyens du bord, un dispositif répondant tant bien que mal à l'esprit de la réforme. Je voudrais également souligner que le Conseil Municipal n'est pas

souverain dans cette affaire, qu'il propose et que les autorités académiques disposent. La solution retenue et imposée par ces autorités a été communiquée à la mairie en juillet 2014, pour une entrée en vigueur en septembre. Elle laissait donc peu de temps pour de quelconques discussions ; le souci premier des élus en charge du dossier étant d'être opérationnel dès la rentrée scolaire. Le dispositif mis en place après la rentrée scolaire de 2015 devrait mieux répondre aux attentes des parents et surtout favoriser le déroulement de la scolarité des enfants, puisqu'il reposera sur une large consultation de tous les acteurs, parents, enseignants, éducateurs, et tiendra compte bien sûr des possibilités financières de la commune.

La réalisation de la résidence intergénérationnelle du « Clos Vauban » constitue le deuxième événement. Posée en lisière du bois de Courbeton, cette résidence accueillera ses premiers locataires en juillet 2015. Son architecture sobre et élégante s'intègre parfaitement dans le paysage. C'est une belle construction, portée par Trois Moulins Habitat, exécutée sous maîtrise d'œuvre de la SODEARIF par l'entreprise BALLESTRERO. Elle s'inscrit dans la perspective du plan local d'habitat de la communauté de communes, qui, je le rappelle, prévoit la construction de plus de 1200 logements sur tout le territoire du canton, au cours des dix prochaines années. Elle répond à un besoin immédiat, afin d'offrir des conditions décentes de logement aux jeunes, mariés ou célibataires, entrant dans la vie active et à nos aînés, souhaitant pour des raisons diverses, quitter leur pavillon pour des locaux moins exigeants en terme d'entretien. La commune est directement responsable de l'affectation de 23 logements sur les 45 disponibles. Elle a reçu à ce jour près de 50 demandes.

La construction du restaurant scolaire constitue, sans conteste, le troisième grand événement de l'année écoulée. Les travaux ont été réceptionnés. Les matériels de cuisine ont été livrés et sont installés. Le mobilier est

Discours des vœux à la population

commandé et sera livré courant janvier 2015. Le restaurant ouvrira ses portes à la rentrée des vacances de février, ce qui permettra de mettre en place une nouvelle organisation durant la pause méridienne pour les enfants de l'école élémentaire. Ce restaurant scolaire est aussi une belle réalisation, dont la commune peut être fière. Son coût de 844.433 euros HT, a été financé par l'État, la Région, le Conseil Général, les fonds parlementaires à hauteur de 349.117 euros et par la commune à hauteur de 495.316 euros. Venant après la réalisation du centre de loisirs en 2006, de la bibliothèque-médiathèque en 2008, de la rénovation complète du groupe scolaire de Courbeton entre 2002 et 2013, de la mise en place d'une deuxième garderie, cet équipement complète la gamme des installations scolaires et périscolaires de notre commune, qui offre désormais à nos enfants un cadre performant favorable à de bonnes études et à leur épanouissement. Je regrette que certains n'aient pas cru devoir soutenir ce projet, qu'ils n'aient pas voté le budget qui a permis de l'exécuter et qu'ils aient voté contre la réalisation des emprunts lancés pour le financer. Je ne peux pas croire un seul instant que le bon fonctionnement de nos écoles et de tous les équipements périscolaires ne les intéressent pas. Il faut donc chercher ailleurs les raisons de leur attitude.

Je ne peux terminer ce panorama, sans évoquer devant vous l'affaire qui défraie la chronique de Saint-Germain-Laval depuis maintenant quatre mois et dont la presse locale vous a révélé récemment le chef d'orchestre et tous les exécutants. Je veux parler, vous l'aurez compris de l'affaire qui secoue la section football de l'Entente Sportive et de Loisirs de Saint-Germain-Laval. Face aux rumeurs qui circulent de bouche à oreille et aux commentaires qui circulent sur les réseaux sociaux, et que certains alimentent complaisamment, je souhaite apporter publiquement devant vous la précision suivante : une enquête préliminaire est en cours, suite à la plainte déposée par le Président de l'ESL. Il convient d'en attendre les conclusions. Voilà, Mesdames et

Messieurs ce que je tenais à vous préciser sur cette affaire à l'orée de 2015, qui, elle aussi, j'en suis certaine, sera riche en événements, qui seront, eux, porteurs d'espérance pour la communauté.

Vous savez tous, pour l'avoir lu ou entendu dans la presse ou les médias, que l'année qui s'annonce sera marquée par une baisse significative des dotations de l'État, entraînant corrélativement une baisse des recettes communales. Parallèlement, la mise en place des rythmes scolaires, imposée par ce même État, débouchera sur une hausse des dépenses de fonctionnement. Il nous appartiendra donc de réaliser des économies de fonctionnement, sans toucher à la qualité des services rendus à la population, le conseil municipal se refusant à augmenter les taux d'imposition, dans la continuité de la politique menée depuis 2001. Comme les années précédentes, 2015 verra encore de nombreuses réalisations.

Les accès du groupe scolaire de Courbeton seront améliorés et sécurisés. Les travaux correspondants seront menés à bien en juillet 2015, en dehors de la période scolaire.

La couche de roulement et les trottoirs de la rue Jean Jaurès seront refaits. L'ancien projet de mise aux normes de cette rue a été abandonné. Il nécessitait la mise en sens unique de la voie qui comportait de nombreux inconvénients, notamment pour la circulation des engins agricoles.

Le parking du centre commercial sera rénové, prolongeant ainsi les travaux déjà réalisés sur la rue de Provins.

L'ancienne mairie sera réhabilitée, terminant ainsi l'aménagement du centre bourg. La toiture et la charpente du bâtiment seront restaurées ; la salle du conseil et des mariages ainsi que la cour intérieure seront réaménagées.

La cité du Pré Vert sera enfin reprise dans le



Vendredi 09 Janvier 2015

domaine communal. Le dossier a été déposé par Trois Moulins Habitat ; la désignation d'un commissaire enquêteur est en cours ; la procédure devrait être menée à son terme au début de l'été. A cette date, les habitants de cette cité pourront enfin bénéficier des mêmes services d'entretien que tous les autres administrés de la commune.

Enfin, le projet concernant la réalisation d'un foyer pour personnes handicapées sera également lancé. C'est l'aboutissement d'un long processus, entamé en 2002, jalonné de multiples études et d'avant-projets aussitôt remis en cause, parfois même, alors qu'ils étaient à peine engendrés. Le projet final a été validé par le conseil général. Il sera présenté aux conseillers municipaux en février 2015. Le permis de construire sera déposé dans la foulée. Les travaux débuteront dans le courant de l'année 2016, pour une ouverture déjà programmée en juin 2019. Ce foyer accueillera 34 résidents travaillant dans les établissements spécialisés de l'ADAPEI (association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales de Seine-et-Marne). Une trentaine d'emplois sera ainsi créée sur la

commune. Que tous les acteurs de ce projet, le conseil général, le président de l'ADAPEI et ses collaborateurs ou collaboratrices soient ici remerciés pour leur pugnacité et leur engagement.

Comme vous pouvez le constater, nous ne devons pas céder à la morosité ambiante. Nous devons bien au contraire aborder avec confiance cette nouvelle année. Nous avons la chance de résider dans une commune où il fait bon vivre, qui affiche, jour après jour, son dynamisme au travers des nombreux événements qui jalonnent son existence, au travers également de sa vie associative, riche en activités sportives, artistiques et culturelles. Je remercie tous les bénévoles qui s'investissent au quotidien dans le fonctionnement de ces associations, dans le montage de leurs activités, qui permettent souvent à tout le village de manifester sa cohésion et sa solidarité. Salon de la gastronomie et de l'artisanat, coupe du Samouraï, bric-à-brac, fêtes de la gymnastique et du judo, vide-grenier, journée du patrimoine, fête du village, fête de la musique, cross de l'école de Courbeton avec la participation de 240 enfants, festival du film documentaire, bourse aux



Discours des vœux à la population

jouets et aux vêtements ont rythmé tout au long de l'année la vie du village, apportant dans ces occasions des moments de détente et de convivialité irremplaçables.

Je voudrai m'arrêter l'espace d'un instant sur deux manifestations qui témoignent, avec toutes celles que j'ai citées, de la vitalité de notre communauté. Le comité des fêtes organise, chaque année, à l'avant-veille de Noël, un spectacle pour enfants, dont le succès va grandissant au fil des ans. Plus de 300 personnes se pressaient le 20 décembre dans la salle des fêtes pour assister à cet événement, particulièrement réussi. Vous pouvez d'ailleurs admirer les décorations réalisées avec les enfants du village lors d'ateliers organisés par le comité des fêtes durant les samedis de fin novembre et décembre.

Tout aussi réussie, fut la manifestation du souvenir, organisée le 11 novembre pour commémorer le centenaire du déclenchement de la Grande Guerre. Placés au coeur de l'événement, les enfants de nos écoles lui ont donné par leur présence massive et par la sincérité et la qualité de leur prestation, une dimension émotive, qui a touché toute l'assistance. La directrice de l'école de Courbeton et tous les professeurs doivent être étroitement associés à cette réussite. Il convient désormais que les enfants prennent le relais des adultes pour l'organisation de ce type de cérémonie, symbolisant ainsi la longue chaîne qui nous unit au travers de notre histoire. Faire confiance aux enfants, c'est aussi manifester sa confiance en l'avenir.

Ces réussites, ces réalisations, ces projets ne doivent pas nous faire oublier, qu'autour de nous, à nos portes parfois, des personnes, touchées de plein fouet par la crise ou tout simplement parce que la vie n'a pas été tendre avec elles, souffrent en silence. L'adjointe en charge des affaires sociales et le Centre Communal d'Action Sociale leur tendent au quotidien une main charitable, leur apportent un peu de réconfort et une aide matérielle et morale qui méritent d'être soulignés. Qu'ils soient ici publiquement remerciés de leur engage-

ment discret et ô combien efficace.

Au terme de ce tour d'horizon, il me revient encore de mettre en exergue tous ceux, qui, au sein de notre commune, œuvrent au quotidien au service des habitants. Secrétaires de Mairie, agents des services techniques, bibliothécaires, ATSEM, agents d'entretien, personnel des cantines et des garderies, responsables et animateurs du centre de loisirs, apportent dans l'exercice de leur fonction un investissement que je me plais à souligner. Je n'oublie pas les enseignants de nos écoles, ils font également partie de notre grande famille, dont le dévouement et le professionnalisme au service de nos enfants se doivent d'être salués.

Mais une commune n'est pas seule ! Elle bénéficie tous les jours de l'engagement à ses côtés, du Député, du Sénateur, du Conseiller Général, des services de l'État, de la préfecture, de la sous-préfecture, de la Région, du trésor public, de la police et du service Incendie et de Secours. Je les remercie de leur écoute, de leur conseil, du soutien financier qu'ils ne manquent jamais d'apporter aux projets de notre commune.

C'est sur ces mots, qu'au nom du Conseil Municipal, je vous salue en ce début de mandature, déjà bien remplie. Je me fais leur interprète pour vous présenter, à vous et à vos familles, des vœux de santé et de réussite pour cette année 2015. Regardons-la avec confiance s'ouvrir devant nous ! Et pour lui souhaiter la bienvenue, je vous invite à lever le verre de l'amitié. »





🔄 Pour améliorer votre cadre de vie



Janvier 2015
La résidence intergénérationnelle « Le Clos Vauban »



Janvier 2015
Mise en place des réseaux de la résidence
intergénérationnelle « Le Clos Vauban »



Compte-rendu du Conseil Municipal Public



Présents :

- Madame de SAINT LOUP Marie-Claude
- Messieurs AUTHIER Bernard, FONTAN Michel, HUSSON Michel, FAGIS Christophe, TYCHENSKY Jean, BERTHIER Hervé, DUDILLIEU Dany, MARTIN Olivier
- Mesdames CHEVAL Michèle, DUHAMEL Nathalie, AUGÉ Élisabeth, BONHOMME Florence
- Messieurs MARTINEZ Jean-Claude, MADELENAT François, Madame ARNOUT Florence, Conseillers d'opposition

Absents représentés :

- Mme VIRIN Catherine, représentée par M. HUSSON Michel
- Mme LE BEUX Véronique, représentée par M. AUTHIER Bernard
- Mme BOTREL Dominique, représentée par M. MARTIN Olivier
- Mme TRINCHEAU-MOULIN Georgette, représentée par Mme de SAINT LOUP Marie-Claude
- M. HALLART Frédéric, représenté par M. FONTAN Michel
- Mme TELLIER Aline, représentée par M. TYCHENSKY Jean
- M. LE GOFF Philippe, représenté par M.

MARTINEZ Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. MARTIN Olivier

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, Madame le Maire indique que seront vus en affaires et questions diverses, les points suivants :

- Construction d'un restaurant scolaire et aménagement de ses abords – Avenant de prolongation de délai – tous corps d'état,
- Schéma Régional de Coopération Intercommunale,
- Informations sur l'aménagement des rythmes scolaires,
- Problèmes des chats dans certaines rues de Courbeton.

Elle demande s'il y a d'autres questions diverses de la part des conseillers ? La réponse est négative.

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du CR du 26 Août 2014

Le Conseil approuve à la majorité (19 voix Pour – 4 Abstentions [*Conseillers d'opposition*])



Séance du Mercredi 22 Octobre 2014

2 - Rapport d'activités 2013 – CC2F

Madame le Maire donne la parole à Monsieur TYCHENSKY qui donne lecture du rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes des Deux Fleuves.

3 - Réalisation d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200.000 € auprès de la Caisse d'Épargne Ile-de-France

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 200.000 € auprès de la Caisse d'Épargne Ile-de-France et à signer tous documents afférents à ce dossier.

4 - Décision modificative n° 1 au Budget Commune 2014

Le Conseil adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 au Budget Commune 2014.

5 - Classement dans le domaine public communal de l'Impasse des Cerisiers

Ce point de l'ordre du jour a été annulé car il s'avère que cette impasse est une propriété privée contrairement à l'information communiquée par les services de la Communauté de Communes.

6 - Numérotations de rues

Le Conseil décide, à l'unanimité, les numérotations de la Rue du Château d'Eau, la Rue de Vauluisant, la Rue de la Fontaine Froide et la Rue des Argiles Vertes.

7 - Construction d'un restaurant scolaire et aménagement de ses abords – Avenant de prolongation de délai – tous corps d'état

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer les avenants de prolongation de délai – tous corps d'état à intervenir.

8 - Schéma Régional de Coopération Intercommunale

Le Conseil émet, à l'unanimité, un avis défavorable au Schéma Régional de Coopération Intercommunale et autorise Madame le Maire ou son délégataire à signer tout document aux effets ci-dessus.

9 - Informations sur les rythmes scolaires

Madame le Maire donne quelques informations quant aux rythmes scolaires.

10 - Problèmes des chats – Rue des Lilas – Rue des Acacias – Allée des Camélias

Madame le Maire demande si les Conseillers sont d'accord pour demander à nouveau un trappage des chats errants par la SACPA. Les conseillers donnent leur autorisation.

Des informations seront données en temps utile.

L'ordre étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La parole est donnée au public.

La séance est close à 22h25.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

sarl EESM BERMUDEZ

TERRASSEMENT
EESM
ELECTRICITE GENERALE
EESM

PELLE MÉCANIQUE
FONÇAGE
ECLAIRAGE PUBLIC
FEUX TRICOLORES
ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE

Siège Social
6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL
Tél. : 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56
eesm@wanadoo.fr

GAZEL
Alimentation Générale

Centre Commercial du Bas de la Montagne
Saint-Germain-Laval

**Vous accueille 7j/7
de 8 h à 13 h et de 14 h30 à 20 h**

& réalise vos travaux de couture

**A partir de 20€ d'achat,
livraisons à domicile
après 20h***

*sur le secteur de Saint-Germain-Laval
en appelant au :

06 83 14 31 08
01 64 70 23 72
01 60 74 42 06

GRATUITE
LIVRAISON
GRATUITE

Compte-rendu du Conseil Municipal Public



Présents :

- Madame de SAINT LOUP Marie-Claude
- Messieurs AUTHIER Bernard, FONTAN Michel, HUSSON Michel, TYCHENSKY Jean, BERTHIER Hervé, MARTIN Olivier, HALLART Frédéric
- Mesdames CHEVAL Michèle, VIRIN Catherine, DUHAMEL Nathalie, AUGÉ Élisabeth, BONHOMME Florence, TRINCHEAU-MOULIN Georgette
- Messieurs MARTINEZ Jean-Claude, MADELENAT François, Conseillers d'opposition

Absents représentés :

- M. HUSSON Michel, représenté par Mme VIRIN Catherine
- Mme LE BEUX Véronique, représentée par Mme CHEVAL Michèle
- Mme BOTREL Dominique, représentée par Mme de SAINT LOUP Marie-Claude
- M. FAGIS Christophe, représenté par M. MARTIN Olivier
- Mme TELLIER Aline, représentée par M. TYCHENSKY Jean
- Mme ARNOUT Florence, représentée par M. MARTINEZ Jean-Claude

Absent :

- M. DUDILLIEU Dany

Secrétaire de séance : M. MARTIN Olivier

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, Madame le Maire indique que sera vu en affaires et questions diverses :

- Création de postes dans le cadre de l'avancement de grade – Année 2015

Elle demande s'il y a d'autres questions diverses de la part des conseillers présents ?

Monsieur Martinez fait une remarque : il indique que cela fait deux fois qu'il ne reçoit pas la Gazette de la Commune dans sa boîte à lettres. Il est donc obligé d'aller en Mairie la chercher.

Il n'y a pas de questions diverses.

Madame le Maire indique également que le 4^{ème} point « Règlement pour les associations – Modalités des demandes de subvention » viendra en 2^{ème} position et qu'elle fera une déclaration avant de passer à l'examen de ce point.



Séance du Mercredi 17 Décembre 2014

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Public du 22 Octobre 2014

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Public du 22 Octobre 2014.

Déclaration de Madame le Maire en préambule au prochain point de l'ordre du jour :

« Je voudrais évoquer, en préambule, au deuxième point de l'ordre du jour de ce conseil public, une affaire qui concerne l'association E.S.L. (Entente Sports Loisirs), et plus précisément la section Football de cette association. Cette affaire a donné lieu à une question lors du dernier conseil public et depuis fait l'objet d'un certain nombre de bruits et rumeurs qui battent la campagne, sur lesquels je ne ferai aucun commentaire. J'ajoute que cette intervention figurera in extenso dans le compte-rendu du conseil qui sera affiché et publié dans la Gazette.

En Septembre 2014, le Président de l'E.S.L. m'a informée de problèmes concernant la comptabilité de la section Football de son association et m'a demandé d'organiser une réunion extraordinaire de la Commission « Associations » afin d'étudier ensemble les mesures qui pouvaient permettre de faire face à cette situation.

J'ai aussitôt alerté la Sous-Préfecture pour lui rendre compte de cette situation et lui demander de me préciser les conditions dans lesquelles la commune pouvait intervenir dans le règlement d'un problème concernant avant tout une association, dans la mesure où elle versait une subvention annuelle importante à cette section (17.000,00 €) et où une conseillère municipale faisait partie du précédent bureau de la section concernée.

La Secrétaire générale de la Sous-Préfecture m'a alors indiqué, qu'en aucune façon la commune ne devait s'immiscer dans le fonctionnement et la gestion d'une association et qu'il appartenait au Président de ladite association d'effectuer les recherches en interne pour déceler d'éventuelles irrégularités et de prendre à son échelon les mesures qui lui paraissaient nécessaires.

La réunion de la commission « Vie Associative – Jeunesse » s'est tenue le 25 Septembre 2014 à 20h00 en Mairie. Etaient présents les membres de la commis-

sion, les membres des bureaux de l'ESL et de la section Football, ainsi que Messieurs AUTHIER, FONTAN et MARTINEZ.

Au cours de cette réunion, j'ai fait part aux membres du bureau de l'E.S.L. et de la section Football, de l'impossibilité pour la commune d'intervenir directement dans cette affaire interne à l'association. Il a été demandé à la section Football, sous couvert de l'E.S.L., de faire un point sur sa situation financière, en se projetant jusqu'en Juin 2015, et d'évaluer précisément les besoins en trésorerie, afin d'assurer un fonctionnement normal jusqu'en Décembre 2014.

Le bureau de l'E.S.L. m'a fait connaître le 21 Octobre que les finances de la section Football ne posaient aucun problème jusqu'à la fin de l'année 2014.

Le 10 Novembre 2014, Monsieur MARTINEZ, au nom du groupe d'opposition, m'a adressé un mail ainsi qu'à l'ensemble des conseillers municipaux, posant un certain nombre de questions relatives à l'attribution de la subvention 2014 à la section Football de l'E.S.L. Je vais vous donner lecture du contenu de ce mail dont j'ai expurgé un passage mettant nommément en cause un tiers.

—
« Madame le Maire,

La quatrième commission « Vie Associative – Jeunesse » s'est réunie le 25 septembre 2014 suite à une demande du nouveau bureau de la section de football de l'ESL.

La « perte rocambolesque » des documents comptables par l'ancien bureau pose un sérieux problème de traçabilité des comptes septembre 2013 août 2014. Sans vouloir porter de jugement sur cette affaire qui nous semble préoccupante et qui fait l'objet d'un courrier de l'association ESL adressé au préfet de Melun et au greffe du tribunal de Melun, nous nous interrogeons après lecture des relevés bancaires de la section ESL sur la période ci-dessus il en ressort certaines anomalies parmi lesquelles :

Sur les 17.500 € de subvention municipale alloués par la commune pour l'année 2014, 13.000 € ont été déjà versés à la section Football sans passer par le bureau de l'ESL et notamment son Président. Nous vous rappelons que les subventions municipales doivent

Compte-rendu du Conseil Municipal Public

transiter par l'association ESL qui les distribue aux sections associatives ESL.

Les 13.000 € ont été versés de la manière suivante : 7.500 € le 20 février 2014 et 5.500 € le 30 mai 2014.

Sur le versement du 20 février, nous sommes pour le moins circonspects sur votre initiative de verser cette somme alors que le budget 2014 a été voté le 29 avril !!!

De plus je vous rappelle que nous étions en pleine période électorale précédant le vote du 23 mars. Nous vous laissons le soin d'apprécier cette façon de faire pour le moins sujette à caution en cette période électorale et qui est contraire à la déontologie du Code Général des Collectivités Territoriales.

.....passage expurgé.....

Nous trouvons que votre façon de procéder va à l'encontre de ce que vous avez déclaré lors de la réunion de la commission du 25 septembre. Nous vous citons « la mairie ne s'occupe pas de l'utilisation qui est faite des subventions versées aux associations ». Vous auriez pu vous enquêter en tant qu'ordonnateur et responsable de l'argent du contribuable de la commune de Saint-Germain-Laval de ce second versement de 5.500 € qui allait compromettre l'avenir du club. Les problèmes financiers rencontrés actuellement par le nouveau bureau de l'ESL Football viennent de ces 13.000 € (déjà) utilisés avec votre accord et qui font partie de la subvention 2014/15.

De plus, la commune a-t-elle payé directement une facture à un équipementier de la section Football en cours de mandat de l'ancien bureau ESL Football ?

Nous vous demandons de nous apporter des réponses sur cette situation que nous sommes en droit de solliciter de votre part. Nous donnerons une suite utile, juridique et administrative en cas de silence de votre part.

Veuillez agréer, Madame le Maire, nos salutations.

Le Groupe d'opposition « Un Nouvel Elan »

Messieurs MARTINEZ, MADELENAT, LE GOFF, Madame ARNOUT ».

—
Le 28 Novembre, Monsieur MARTINEZ a remis à la Secrétaire Générale de la mairie le même courrier signé des 4 membres du groupe d'opposition, dont il rendait, par ailleurs, destinataire le Préfet de Seine-et-Marne et le Tribunal administratif.

Le même jour, j'avais adressé, par lettre recommandée avec accusé de réception, la réponse aux questions posées dans le mail du 10 novembre. Je vous donne lecture du contenu de cette lettre :

—
« Madame, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Par courrier du 10 Novembre 2014, vous demandez des précisions écrites concernant les subventions versées à la section Football.

Depuis 2001, la subvention allouée est stable et, depuis quelques années, versée en plusieurs fractions à l'E.S.L.

Cette année, une délibération du Conseil Municipal du 13 Février 2014 « autorise Madame le Maire à accorder un acompte de 50 % aux associations qui le demandent » (à l'identique des années précédentes). Le versement de 7.500 €, le 20 Février 2014, est fondé sur cette délibération qui n'a pas été critiquée. Le deuxième acompte de 5.500 €, le 30 Mai 2014, intervient après le vote du budget.

Soucieux de l'avenir de toutes les associations, y compris la section Football, le Conseil Municipal a estimé nécessaire de régler directement une facture d'équipement, comme cela a pu se faire précédemment pour de nombreuses associations (ex. tatami, piste d'élan, etc...). Cette solution simple ne me paraît pas problématique puisqu'elle évite que les fonds soient utilisés à d'autres fins que celles indiquées par la demande de subvention.

Je peux cependant vous indiquer que j'envisage une application plus stricte des règles légales sur la communication des comptes par les associations sub-



Séance du Mercredi 17 Décembre 2014

ventionnées.

En outre, il pourra être imposé à certaines associations une convention permettant de s'assurer des bons usages des subventions, même si le seuil de 23.000 €, à partir duquel c'est obligatoire, n'est pas atteint.

Le Conseil Municipal aura donc l'occasion de débattre de ces questions.

*Je vous prie d'agréer, **Madame, Messieurs les Conseillers Municipaux**, l'expression de mes salutations distinguées. »*

Le 02 Décembre 2014, Monsieur MARTINEZ a demandé, par mail, une copie des délibérations prises lors du conseil municipal du 13 Février 2014. Celles-ci lui ont été envoyées en recommandé avec AR le 03 Décembre 2014.

Le 03 Décembre 2014, en réponse à ma lettre, Monsieur MARTINEZ m'a adressé ainsi qu'à tous les conseillers municipaux de la majorité, un mail confirmant la saisine du Préfet et du Tribunal Administratif et demandant que sa première lettre soit publiée dans la Gazette. Il lui a été répondu, qu'à titre exceptionnel, cette lettre serait publiée dans la Gazette, mais que, pour les raisons évoquées précédemment, elle devait être réécrite.

Compte-tenu de la tournure prise par cette affaire, et notamment de la saisine du Préfet et du Tribunal Administratif par le groupe d'opposition, et si j'en crois la lettre de Monsieur MARTINEZ, du tribunal de Melun par l'E.S.L., il appartient désormais à ces autorités de nous faire connaître les suites qu'elles envisagent de lui réserver. Tout le monde comprendra donc que, dans cette attente, il ne peut y avoir de débat public sur cette affaire et, en ce qui me concerne, je ne répondrai plus, dans l'immédiat, à aucune question la concernant.

Il va de soi que je ne manquerai pas de porter à votre connaissance au fur et à mesure qu'ils me parviendront, ses futurs développements.

S'agissant du courrier du groupe de l'opposition, il pose trois questions relatives aux finances de la section Football :

1°) Situation financière générale et subvention de la commune : *la section Football a toujours connu une situation financière délicate. J'en veux pour preuve les nombreux contacts ayant eu lieu à cet égard avec les présidents et bureaux successifs, ainsi qu'une annotation, en marge d'un dossier de subvention, portée par l'adjoint aux associations en poste en 2011, je cite : « il manque 13.500 € ».*

En regard de cette situation, le montant de la subvention de la commune est resté stable, à hauteur de 17.000 €.

2°) Paiement de la subvention 2014 : *cette subvention a été payée en trois fractions. L'attribution d'une avance à une association n'a rien d'exceptionnel, puisqu'elle a eu lieu :*

En 2003 pour le Lycée André Malraux,

En 2012, pour l'ACSG, l'ESL et le Collège Paul Eluard,

En 2013 pour le Lycée André Malraux.

A cet effet et pour éviter d'avoir à prendre dans l'urgence une délibération ponctuelle, le conseil municipal prend une délibération de principe autorisant le Maire à verser à toute association qui en ferait la demande, à titre d'avance, une somme égale au maximum à 50 % de la subvention attribuée l'année précédente :

Délibération prise le 27-01-2012 pour l'année 2012,

Délibération prise le 19-12-2012 pour l'année 2013,

Délibération prise le 13-02-2014 pour l'année 2014.

3°) Paiement direct d'une facture à un équipementier : *La commune a réglé directement une facture d'équipements pour le compte de la section Football d'un montant de 2.816,23 €. Cette pratique est courante et a concerné, souvent à la demande de l'Adjoint en charge des Associations, un grand nombre d'associations depuis 2003 :*

Compte-rendu du Conseil Municipal Public

Judo Club : 3.220 € en 2005 et 6.669 € en 2011,

Comité des Fêtes : 500 € en 2006 et 1.100 € en 2009,

100 Familles : 200 € en 2006, 3.000 € et 1.500 € en 2009,

Tennis Club : 250 € en 2011,

Coopérative scolaire : 1.000 € en 2010,

Archerie de Pontville : 145 € en 2003,

ESL Couture : 300 € en 2003,

Danse : 280 € en 2003,

ACSG Gymnastiques Enfants : 5.223 € en 2011.

J'ajoute que la commune prend souvent en charge divers frais de transport et de restauration, lors de stages, à la demande de diverses associations.

Elle assure également l'entretien des abris et buts du stade.

En conclusion, il faut toujours tirer les enseignements des incidents et prendre les mesures afin qu'ils ne se reproduisent plus.

C'est pourquoi, le deuxième point de l'ordre du jour concerne l'élaboration d'un règlement précis pour la gestion des subventions des associations de la commune, qui, rappelons-le, sont et doivent rester le tissu fondamental de la vie de notre village. »

2 – Règlement pour les associations – Modalités des demandes de subvention.

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'adopter le règlement pour l'attribution et le versement des subventions aux associations (loi du 1^{er} Juillet 1901 relative au contrat d'association).

Elle donne la parole à Monsieur AUTHIER pour la lecture du règlement. Un débat s'est engagé et les remarques ont été prises en compte. Le règlement sera corrigé.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le règlement dûment corrigé.

3 – Décision modificative n° 2 au Budget Commune

2014

Le Conseil décide, à l'unanimité, de prendre la décision modificative n° 2 au Budget Commune 2014.

4 – Investissements 2015

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à engager, liquider ou mandater des dépenses sur le Budget Investissement dès le début de l'année 2015, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2015, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les reports de crédit.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

5 - Avancement de grade – Année 2015

Madame le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'embauches nouvelles mais de l'avancement normal des agents déjà en poste.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de créer 1 poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe temps complet et 3 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe temps complet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Parole est donnée au public.

La séance est close à 21h45.



ERRATUM : Déménagement du Dr ROSCA

Le cabinet médical du Docteur ROSCA Daniela de Saint-Germain-Laval - 12 bis rue de Provins - a changé d'adresse depuis le 15 décembre 2014. Il se situe dorénavant au 7 allée des Camélias (en face du centre commercial de Saint-Germain-Laval) aux horaires suivants :

LUNDI : Fermé

MARDI :

09h00 – 11h30 : Consultations sur rendez-vous

11h30 – 13h30 : Visites

13h30 – 16h00 : Consultations sans rendez-vous

Après 16h00 : Consultations sur rendez-vous

MERCREDI :

09h00 – 12h30 : Consultations sur rendez-vous

Après 17h00 : Consultations sur rendez-vous

JEUDI :

09h00 – 11h30 : Consultations sur rendez-vous

11h30 – 13h30 : Visites

13h30 – 16h00 : Consultations sans rendez-vous

Après 16h00 : Consultations sur rendez-vous

VENDREDI :

09h00 – 11h30 : Consultations sur rendez-vous

11h30 – 13h30 : Visites

13h30 – 16h00 : Consultations sans rendez-vous

Après 16h00 : Consultations sur rendez-vous

SAMEDI :

09h00 – 13h00 : Consultations sur rendez-vous uniquement

Téléphones : 01 64 32 04 70 / 06 36 84 30 92

Cabinet Médical

CLSH « Nathalie » | Vie locale

saint-germain-laval.fr

➡ A nous Paris !

Grande sortie du
Lundi 22 Décembre 2014





Informations et réservations pour les vacances de Février 2015.

Pendant les vacances de fin d'année, les enfants et les animateurs ont réalisé de nombreuses activités amusantes : fabrication de flocons de neige et de bonhommes de neige, décoration de boîtes à cadeaux, hockey, LOTO de Noël, fabrication d'un traîneau de père Noël et une grande fête pour célébrer la fin de l'année 2014, avec musique, ballons et crêpes à volonté !

Une grande sortie à Paris a également eu lieu le lundi 22 décembre 2014. Les enfants ont visité le musée de la magie où ils ont pu voir un magnifique spectacle. Ils ont ensuite pu se rendre au pied de la Tour Eiffel pour admirer la Grande Dame de Fer.

Pour les mercredis de Janvier et Février, ainsi que les vacances de Février, l'équipe d'animation a préparé une multitude d'activités sur le thème : « le monde du

spectacle ». Les enfants qui viendront au centre pourront s'essayer au théâtre, aux ombres chinoises, aux marionnettes, à la danse, ou encore à la magie...

Alors réservez vos places au plus vite !

Saint-Germain-Laval



Pour en savoir plus :

Service Périscolaire

Mairie de Saint-Germain-Laval

1 Rue de Verdun

77130 Saint-Germain-Laval

Téléphone : 01 64 32 10 62



➡ Près de 100 emplois créés en cinq ans dans la ZA Charlotte

À proximité du site de Merlange à Saint-Germain-Laval, Gilbert LUTTRINGER, développe depuis fin 2007 la Zone d'Activités Charlotte. En cinq ans, il a créé une centaine d'emplois.



En ces temps de crise, de rigueur budgétaire et de chômage grandissant, Gilbert Luttringer affirme être « fier d'avoir pu créer une centaine d'emplois dans le secteur de Montereau-Fault-Yonne, pourtant très fortement touché par le ralentissement économique ». À soixante ans, cet entrepreneur local et marchand de biens, est l'heureux instigateur de la zone d'activités Charlotte, du nom de l'une de ses petites filles.

C'est en 2007 que tout commence, avec l'achat du terrain de l'ancienne briqueterie de Saint-Germain-Laval : une friche industrielle de 8.000 m² de bâtiments pratiquement à l'état de ruines sur près de sept hectares de terrain. Cette transaction foncière a été possible par la vente de la société Glem, basée à Misy-sur-Yonne, en 2006. « À l'époque, j'ai cédé mon entreprise d'enfouissement de matériaux inertes et de recyclage un peu à contre coeur, mais c'est ce qui m'a permis d'avoir le capital de départ pour acheter ce qui est devenu par la suite la zone d'activités Charlotte », raconte-t-il.

En effet, Gilbert LUTTRINGER a financé ce projet seul, dans la mesure où les banques et divers organismes financiers ne prêtent rien aux marchands de biens, activité jugée trop instable. « En tout, j'ai injecté plus d'un million et demi d'euros », révèle-t-il.

22 sociétés installées

Au départ, cette zone devait servir de terrain de

stockage près de Surville pour y entreposer 40.000 tonnes de béton concassé provenant du grignotage des tours, suite à la rénovation urbaine de la ville haute. Mais très vite, l'homme d'affaires a eu un tout autre projet : rénover l'ensemble des bâtiments laissés à l'abandon pour les revendre ensuite à la découpe.

« Au début, personne ne croyait en mon projet, indique-t-il, certains m'ont même traité gentiment de fou, mais je me suis accroché et j'ai réussi à convaincre mon premier client, Câbles acier Ile-de-France, qui m'a ensuite servi de vitrine ». Après ça, les clients se sont succédés tous intéressés par la découpe à la demande, selon leurs besoins.

Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de vingt-deux sociétés qui ont investi la Zone d'Activités Charlotte, depuis une fabrique de câblerie en acier jusqu'à des garages automobiles, en passant par une déchetterie, une entreprise de travaux publics ou encore des ferronniers. « J'ai tout vendu en à peine cinq ans, commente l'homme d'affaires. J'ai même dû construire des bâtiments neufs sur les terrains restant disponibles ».

Nouvelles zone d'activités

Et face à ce premier succès, Gilbert LUTTRINGER compte récidiver avec une nouvelle zone d'activités, attenante à la première, qui prendra certainement le prénom d'une autre petite fille, Louise. Le nouveau terrain de sept hectares a été acheté il y a deux ans. Les premières commercialisations auront lieu au début du mois de janvier 2015. Pour le moment, quatre réservations ont déjà été enregistrées, mais il reste encore seize parcelles en vente, de 1.500 à 4.000 m². Il en est persuadé : « C'est par la création de ces zones d'activités que l'on soutient le développement économique local ». Pourtant, il concède que les « trop nombreuses taxes et les lourdeurs administratives » sont un frein à cette expansion. « Pour un bâtiment industriel de 300 m², il y a plus de 25.000 euros de taxes », s'indigne-t-il. Et d'ajouter : « Les collectivités locales, la municipalité de Saint-Germain-Laval ou encore la Communauté de Communes des Deux Fleuves (CC2F), me facilitent grandement les choses. Heureusement ! ».

Contact : Gilbert Luttringer – 06 75 19 95 13

E-mail : cgl.immobiliere@orange.fr

Pierre CHOISNET

La République
de Seine-et-Marne



**Vous avez un projet
de construction ou
d'aménagement ?**

Nous répondons à toutes vos questions

☎ 01 60 73 44 00

✉ urbanisme@cc2f.fr

Sur RDV 29, Av. Général de Gaulle à Montereau

Analyse et conseils gratuits



Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site : www.cc2f.fr

Dossier spécial 1^{er} conflit mondial 1914 - 1918

🕒 La Guerre de 1914 - 1918 (VIII)

1918 - “ Derniers rendez-vous sur l’Aisne et sur la Somme ”

Janvier 1918 : L’Allemagne veut croire que l’heure de la victoire a sonné. Débarrassée du front russe, elle peut désormais retourner toutes ses forces vers l’ouest et espérer obtenir la décision avant l’entrée en lice des troupes américaines. En ce début d’année, Ludendorff, le chef d’état-major général, dispose d’une supériorité en effectifs de 20 divisions, dont il compte bien profiter. De leur côté, les forces françaises n’ont plus de réserves, et, Pershing, le général commandant les forces américaines, refusant l’emploi de ses troupes par petits paquets, une action d’envergure de l’armée américaine ne peut être envisagée qu’au printemps 1919. Du coup, on décide d’incorporer la classe 19 avec une année d’avance et on fait appel aux officiers et aux hommes de troupe de plus de 40 ans servant dans la territoriale, pour renforcer l’armée d’active. Toutes ces mesures permettent de rassembler 570.000 combattants supplémentaires, alors que les besoins minimums sont estimés à un million d’hommes. On compte donc sur l’artillerie d’assaut tirée par des tracteurs chenillés et sur les 2500 chars mis en fabrication pour rétablir l’équilibre avec l’adversaire.

Le 21 mars, à 4 heures du matin, sur 70 kilomètres, 6200

canons allemands ouvrent un feu d’enfer entre Arras et Noyon, entre Scarpe et Oise. A 9 heures, les fusiliers prussiens et bavaois se lancent à l’assaut des positions anglaises de première ligne, qu’ils enlèvent sans coup férir. Ludendorff vient d’engager contre l’armée anglaise ses 61 divisions d’assaut. Le front britannique est enfoncé. Les marais de l’Oise sont franchis près de La Fère. Dans la nuit du 22 au 23, les britanniques parviennent à se rétablir à l’ouest de la Somme en abandonnant Péronne. Mais les allemands suivent, franchissent la coupure et s’avancent rapidement vers Nesles. La percée est presque réalisée. Les divisions françaises, jetées dans la bataille pour colmater les brèches, ne parviennent pas à endiguer le flot. Noyon est perdu le 26 ; Montdidier et Albert sont atteints le 27. Amiens et Beauvais sont menacés.

Dans cette situation de crise, ce qui ne pouvait être envisagé la veille devient, le dos au mur, une évidente nécessité. Foch est chargé de coordonner l’action des armées alliées sur le front ouest. Le commandement unique, si longtemps attendu, est, sinon créé, du moins ébauché. Il deviendra effectif deux mois plus tard, le 14 mai, Foch étant officiellement nommé commandant en chef des armées

alliées en France.

En attendant, il faut tenir. La situation semble momentanément stabilisée. Dans la région d’Arras, le front anglais tient vaille que vaille. Fayolle a réussi à stopper l’avance allemande devant Amiens. Mais le répit est de courte durée. Le 9 avril, les allemands lancent une nouvelle offensive entre Ypres et Béthune, sur les rives de la Lys. Le front britannique est à nouveau enfoncé et l’ennemi avance rapidement dans les Flandres, où va se dérouler une bataille impitoyable. On se bat dans les sables de Nieuport, on s’étripe sur les pentes du Mont Kemmel. Les allemands sont désormais à 60 kilomètres d’Abbeville, à 16 kilomètres d’Amiens. Les canons allemands bombardent Bruay, Calais, Dunkerque. L’armée anglaise a perdu en un mois de combat 250.000 hommes.

Les allemands se retournent alors vers les positions françaises. Le 27 mai, ils attaquent sur le Chemin des Dames. La percée est immédiate. Le 30, ils sont sur la Marne ; on se bat dans Soissons ; Château-Thierry et Fère-en-Tardenois sont atteintes. Seuls tiennent encore aux deux ailes du dispositif, le groupement de la Montagne de Reims à l’est, le plateau du Soissonais à l’ouest. Le 1^{er} juin, la Marne est franchie à



Jaulgonne et Château-Thierry tombe. Ludendorff est désormais en posture de porter le coup décisif, en attaquant simultanément en direction d'Épernay à l'ouest de Reims et de Chalons à l'est, afin de s'emparer de la Montagne de Reims et disloquer ainsi le centre de l'armée française. Le « Friedensturm », l'assaut de la paix, commence le 15 juillet. Mais malgré quelques succès locaux entre la Montagne de Bligny et la Marne, le front français amortit le choc ; inférieurs en nombre, les français tiennent grâce à la supériorité de leurs matériels : 19800 canons contre 18000, 1500 chars d'assaut, 5400 avions contre 3000. L'Allemagne a laissé passer sa chance. Désormais l'initiative appartient à Foch.

Dès le 18 juillet, les armées Mangin et Degoutte, débouchant de la forêt de Villers-Cotterêts, enfoncent les lignes allemandes à Oulchy-le-Château, reprennent Château-Thierry, poussent sans désespérer sur Fère-en-Tardenois. Pour éviter une catastrophe, les allemands n'ont d'autres solutions que d'abandonner le terrain entre Marne et Aisne, afin de se rétablir sur le Chemin-des-Dames. Pétain, qui commande en chef, Mangin, Fayolle sont les artisans de ce succès, qui crée dans l'armée française une véritable dynamique de la victoire. Les forces américaines y ont aussi contribué ; elles vont désormais assumer pleinement leurs

responsabilités au feu.

L'offensive va désormais se poursuivre sans relâche. Soissons est reprise au début du mois d'août ; un nouveau coup de boutoir dégage le 8 août la voie ferrée Paris-Amiens ; simultanément, les anglais attaquent en direction de Bapaume et avancent vers Cambrai. Le 26 septembre, une offensive générale est lancée sur toute l'étendue du front, de l'Artois à la Meuse ; Saint-Quentin tombe ; 50 kilomètres de la fameuse ligne Hindenburg sont conquis entre Cambrai et Oise. Le 4 octobre, les allemands évacuent tout le terrain entre la Vesle et l'Aisne. Le 22 octobre, les britanniques atteignent l'Escaut ; le 31, la Lys est franchie ; Avesnes, Maubeuge et Valenciennes sont prises le 2 novembre ; la Sambre est passée le 5. Plus au sud et à l'est, les forces alliées se sont remises en mouvement entre Aisne et Meuse ; l'armée allemande est en retraite générale. Guise est conquise le 6, ainsi que Vervins ; le 7, c'est au tour de Condé ; le même jour, Reims est libérée. Dans la nuit du 10 au 11, les belges entrent à Gand, les anglais à Mons, les français à Rocroi, les américains à Sedan.

Le 11 novembre 1918, à 5h15, les plénipotentiaires allemands montent dans le wagon de la clairière de Rethondes. Le Général Foch les attend. Cinq heures plus tard, quelque part dans les Ardennes, un jeune berger de Lo-

zère, du nom d'Augustin Trébuchon, perd la vie sous son uniforme de soldat. Il est le dernier mort pour la France de cette guerre.

A 11 heures, le clairon Sellier sonne le cessez le feu. Le premier grand drame du XX^{ème} siècle vient de s'achever.

En cette année 1918, ils ne sont pas moins de 39 enfants de Saint-Germain-Laval à être mobilisés. Certains, comme René Planchon, Julien Honderlick, Albert Bontillot et Ferdinand Grain servent dans la territoriale et ont été réaffectés à l'arrière à des missions d'approvisionnement du front, d'entretien des routes comme la voie sacrée, dans la région de Verdun, de surveillance des voies ferrées, qui constituent à cette époque les artères vitales pour le déplacement des troupes.

D'autres, comme Clément Mouza et Robert Goyard, de la classe 19, ont été appelés par anticipation, compte tenu des besoins en effectifs, et sont à l'instruction, tout comme Eugène Louest, sursitaire de la classe 18, avant d'aller rejoindre les unités combattantes. Marcel Drapier se remet lentement à l'hôpital de Meaux d'une grave blessure, tandis que Marius Simard, Claude Duclos, Fernand Marteau et Roland Martin croupissent dans les camps de prisonniers en Allemagne. Enfin, Emilien Collet appartient à l'armée d'Orient et va se battre au cours de cette année 1918 dans le secteur de Prespa et

dans la région de Monastir.

Tous les autres vont être engagés, d'abord pour contrer les coups de boutoir allemands, entre mars et juillet, ensuite dans la vaste offensive qui conduira à la victoire finale. Arthur Sylvestre se battra notamment au bois de Veully et à Vinly, au Sumerlin et pour la conquête de la crête d'Orgueil. André Montenon défendra pied à pied le terrain à Piémont et à Plessis-de-Roye, à Chevincourt et Machermont, puis participera à l'offensive sur l'Aisne à Terron et Vaudy. André Martin combattra d'abord sur l'Oise, au bois de Vignemont et à Antheuil, bloquera l'avancée allemande sur la Marne à Jaulgonne, puis sera engagé dans les Ardennes, à Monthois et à Olizy.

Aristide Ménin et Emile Dodel seront tous les deux des combats de Noyon et de la Vesle et participeront à la conquête de la fameuse ligne Hindenburg. Florimont Coppé défendra le Scherpenberg et se battra sur l'Oise, à Guiscard. Maurice Huyard combattra à Locre et ensuite sur l'Aisne, dans le fameux massif de Saint-Gobain. Jules Bègue sera de la bataille de Noyon de Chauny et de Pont-Saint-Mard, tandis que Léon Tanné participera aux combats de Chaulnes, Longchamps, Noyelles, Guise et à la bataille des Monts de Flandres, au côté de son cousin, Lucien Tanné. Gaston Dodet, Gaston Bègue, Gustave Mardellat, tous trois artilleurs, appuieront leurs camarades au cours des batailles de la Marne et

de l'Aisne. Raphaël Laubart, blessé une première fois le 24 octobre 1917, et qui a repris du service au 500^{ème} régiment d'artillerie d'assaut, sera une nouvelle fois blessé le 11 juin 1918, à Méry-sur-Oise.

Antoine Chopin, plus connu au village sous le prénom Antonin, participera avant tout aux opérations menées dans la région de Verdun. Il sera blessé le 21 janvier 1918, reprendra du service, pour se distinguer quelques mois plus tard dans les combats de Charny.

André Bozières sera de la bataille de l'Aisne, à Fontenoy, à la côte 129 et à la ferme Colombe, où il sera blessé. Il décèdera des suites de ses blessures le 1^{er} septembre 1918.

André Gillet sera engagé dans les combats autour de Reims et à la bataille d'Arnes. Il sera tué le 20 août 1918 à Tanny-sur-Matz, dans l'Oise.

Marcel Marteau ne connaîtra aucune des grandes opérations de 1918. Il était tombé les armes à la main, le 20 février 1918, à Moncel-sur-Seille, dans la Meurthe-et-Moselle.

Eugène Louest suivra son frère, tombé sur l'Yser le 11 novembre 1914 et sera tué au combat en cette dernière année de guerre.

24 Novembre 1918 : le Conseil Municipal de Saint-Germain-Laval se réunit à neuf heures du matin, sous la présidence d'Elie Marteau, faisant fonction de Maire. Sont présents : Jules Jubert, Eu-

gène Barbette, Henri Laurin, Louis Desaveines, Fernand Lawitsky, Athanase Housset. Seuls absents : Constantin Ménin et Ferdinand Grain, toujours mobilisés. Le conseil arrête la liste des répartiteurs pour l'année 1919, procède à la révision de la liste d'assistance médicale gratuite, désigne Louis Desaveines, Eugène Barbette et Henri Laurin pour faire partie de la commission de révision des listes électorales, et, l'ordre du jour étant épuisé se sépare...

Comme s'il ne s'était rien passé. Pas d'allusion, pas de motion, pas plus qu'il n'y en aura dans les années qui vont suivre. Il faudra attendre la séance du 12 février 1922, pour voir ressurgir le conflit, au travers de la souscription nationale, lancée pour l'érection d'un monument à la mémoire du Maréchal Galliéni, à laquelle la commune participera pour un montant de 25 francs.

Jean TYCHENSKY

Président de l'association

« Les Amis du Patrimoine »

Conseiller municipal

Vice-président de la CC2F



🕒 La Guerre de 1914 - 1918 (IX) “ Épilogue ”

10 septembre 1922 :
Le Conseil Municipal de Saint-Germain-Laval décide de réaliser, dans l'allée centrale du cimetière, « un monument à la mémoire des enfants du village morts pour la patrie , pendant la guerre de 1914-1918. Il demande à cet effet « l'autorisation de traiter de gré à gré avec Monsieur Cossenet, marbrier à Montereau, après avoir approuvé ses croquis, plans et devis ». Il envisage de couvrir la dépense, qui s'élève à 3400 francs, par un crédit de 2000 francs, qui sera inscrit au budget additionnel de 1922, et par une souscription, qui sera ouverte dans la commune et dont il espère recueillir 1400 francs. Il sollicite, bien entendu, la subvention de l'Etat, prévue par la loi du 25 octobre 1919 « pour venir ultérieurement en atténuation du sacrifice fait par la commune ». Il prie enfin Monsieur le Préfet de « bien vouloir provoquer le décret d'approbation par Monsieur le Président de la République ».

La collecte communale va être effectuée, d'une part à la

mairie du 13 au 20 mai 1923, d'autre part à domicile, dans les hameaux, par une quête faite à Tréchy le 13 mai, par Jules Jubert et Athanase Housset, au bourg et à Courbeton par Henri Laurin et Louis Dereins, à Gardeloup, Petit-Buisson et les Thibaudes par Gabriel Marteau et Ferdinand Grain. Cette collecte va recueillir 2497 francs. 133 Personnes y participeront, soit 33% de la population ; c'est dire que toutes les familles sans exception répondront à la sollicitation.

Parmi les donateurs, figurent les Sénateurs Pénancier et Ménier, les Députés Ouvré, Prévot et Dumesnil, Monsieur Labrosse, propriétaire d'un grand magasin à Paris et qui loue le presbytère à la commune, Georges Claude, le physicien, qui lui aussi a participé au conflit en première ligne à 44 ans, Albert Catel, notre historien, les industriels René Sachot et Claude Baudelot, les propriétaires du château, Charles et Jean Haumont. Leurs dons sont importants, en rapport avec leur situation sociale et leur fortune

personnelle.

Et puis, il y a tous les humbles, dont les sommes plus modestes, 50, 20, 10, 5, 3, 2 francs représentent pourtant un effort à la mesure de l'hommage qui doit être rendu aux soldats de la grande guerre, morts ou vivants. Pour bien le mesurer, il convient de rappeler qu'à cette époque, le cantonnier du village, Albert Marteau, reçoit 360 francs par an, le garde-champêtre 1500 francs par an, le secrétaire de mairie 1200 francs par an.

Ce monument est désormais devenu un lieu de mémoire, où, plusieurs fois par an, à l'occasion des différents anniversaires qui jalonnent notre histoire, la communauté villageoise se réunit et se recueille en pensant, l'espace d'un instant, à tous ceux qui ont donné leur vie pour le pays.

Jean TYCHENSKY
Président de l'association
« Les Amis du Patrimoine »
Conseiller municipal
Vice-président de la CC2F

FIN



La cérémonie commémorative du 96^{ème} anniversaire de l'armistice, qui mit fin le 11 novembre 1918 au premier conflit mondial, s'est déroulée dans l'enceinte du cimetière de la commune, devant le monument aux morts rappelant le sacrifice de 31 de ses enfants. Elle a réuni un nombreux public venu participer à l'hommage rendu aux soldats de Saint-Germain-Laval et à ce moment de rassemblement d'une communauté autour des valeurs de la République.

La participation d'une délégation importante des enfants de notre école, sous la conduite de leur directrice et de leurs professeurs, a donné un éclat particulier à cet instant de ferveur. Le Conseil Municipal tient à les remercier pour la qualité et la sincérité de leur prestation, pour l'émotion qu'ils ont fait partager au public qui les entourait.

Il associe à ces remerciements, Madame la Directrice du groupe scolaire de Courbeton et Mesdames les Professeurs pour leur engagement dans la préparation de cette cérémonie.

Il remercie enfin tous les acteurs du montage de cette manifestation, en particulier Madame Martin et les employés municipaux qui ont notamment rénové le monument aux morts, nettoyé les plaques de certaines tombes, mis en place les moyens matériels.

Mot d'accueil

Le chant de la Madelon nous a accueillis au moment où nous sommes entrés dans le cimetière, « cette ultime patrie imbibée de la mémoire de nos disparus », comme l'a écrit le philosophe Damien Legay ; cette chanson de café concert créée en 1913, par le chanteur en vogue de l'époque, Bach, n'avait pas reçu un accueil favorable du public ; elle est pourtant devenue pendant le premier conflit mondial la marche des poilus, auxquels nous rendons hommage aujourd'hui.

Mesdames, Messieurs, mes enfants,

Au nom de Madame le Maire et du Conseil Municipal, je vous remercie d'être venus nombreux commémorer le 96^{ème} anniversaire de l'armistice, qui mit fin, le 11 novembre 1918, au premier conflit mondial.

Au moment où débute cette cérémonie, vous me permettrez tout particulièrement de remercier les enfants de nos écoles, qui, accompagnés de leurs parents, de leur Directrice et de leurs professeurs, donnent, par leur présence, tout son sens à cette cérémonie du souvenir. Car, qu'est-ce que se souvenir, qu'est-ce que commémorer ?

« Commémorer, a écrit récemment François Hollande, c'est saisir la force des générations qui nous ont précédés afin de faire des leçons de vie pour les suivantes.

Commémorer, c'est rappeler que notre république a traversé des épreuves terrifiantes et qu'elle a toujours su s'en relever et qu'elle ne doit avoir peur de rien. Commémorer, c'est renouveler le patriotisme, celui qui unit,

Commémoration du 11 Novembre 2014

saint-germain-laval.fr



celui qui rassemble, qui n'écarte personne au-delà des parcours, des croyances, des origines et des couleurs de peau.

Commémorer, ce n'est pas seulement invoquer le passé ou le convoquer, c'est porter un message de confiance dans notre pays, « vieille France, écrivait le général de Gaulle, accablée d'histoire, meurtrie de guerres et de révolutions, mais redressée de siècle en siècle par le génie du nouveau ».

Commémorer, c'est parler le langage des anonymes, c'est parler aujourd'hui du courage du poilu qui rencontre l'effroi au fond de sa tranchée. C'est vanter demain l'audace du français libre qui rejoint de Gaulle en juin 1940, c'est souligner l'héroïsme discret, parfois anonyme, du résistant qui rallie l'armée des ombres, c'est saluer la dignité du juste qui cache un juif au péril de sa vie ».

Voilà la signification de cette cérémonie, qui cette année a une résonance particulière, puisqu'elle est aussi le centième anniversaire du déclenchement le 28 juillet 1914, de ce premier conflit mondial, avec la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie, conflit que d'aucuns appellent encore aujourd'hui la grande guerre.

Grande, cette guerre le fut en effet par le nombre de pays qui y participèrent et qui appartenaient aux cinq continents.

Grande, cette guerre le fut aussi par le nombre de théâtres où elle se déroula, en France et en Russie, en Italie et en Belgique, en Grèce, en Bulgarie, en Albanie et en Serbie, en Roumanie, dans l'empire Ottoman et en Afrique, sur l'océan Atlantique et en mer du Nord.

Grande, cette guerre le fut encore par ses conséquences économiques, politiques et humaines portant en germe les grands cataclysmes du XX^{ème} siècle.

Grande, cette guerre le fut enfin, par le nombre de combattants qui furent engagés sur les différents champs de bataille, 60 millions appartenant à 72 pays, par le nombre de morts et de blessés : 9,7 millions de soldats et 8,8 millions de civils tués, 20 millions de soldats blessés, 7 millions de soldats disparus. En France 8.660.000 hommes furent mobilisés, 1.397.000 furent

tués, 4.266.000 furent blessés.

Comme toutes les communes de France, Saint-Germain-Laval a payé un lourd tribut à cette tragédie. Le village comptait 420 habitants en 1914. 73 hommes, tout juste âgés de 20 ans ou dans la force de l'âge, participèrent à ce conflit, 31 y trouvèrent la mort, 7 furent blessés, 4 faits prisonniers. C'est à eux que nous penserons tout particulièrement aujourd'hui, en appelant un à un leur nom. C'est à eux que nous penserons tout particulièrement aujourd'hui, en déposant une gerbe au pied de ce monument, mais également un bouquet de fleurs sur les tombes de Marcel Marteau, Bègue Gaston, Hector Delignat, Léon et Augustin Lagier, Raphaël Laubart, André Montenon, Maurice Huyard, Jacques Chavigneau, Gaston Goyard, Germain Lignot, Albert Bontillot, Marius Simard, René Planchon, Arthur Sylvestre, Ferdinand Grain et de Ernest Teuil, devant les stèles ou les plaques du souvenir des frères Louest, des frères Drapier, des frères Chabert et du lieutenant Tourlier. Par ce geste, nous honorerons aussi la mémoire, de ceux qui reposent dans les cimetières ou nécropoles militaires de Verdun, de Notre-Dame-de-Lorette et de Lexy, ou encore à même la terre qui les vit mourir et dont les corps ne furent jamais retrouvés.

Au cours de cette cérémonie, souvenez-vous de Lexy, c'est là qu'Albert Bègue, le cantonnier du village, est tombé le premier, le 20 août 1914, sur cette terre de Lorraine qu'il fallait reconquérir. Souvenez-vous, du cimetière de Souchez, haut lieu des combats de cette guerre en Artois ; tous les soldats de Saint-Germain-Laval y eurent, à un moment ou à un autre, un rendez-vous avec la mort ; 7 d'entre eux la trouvèrent à cet endroit. Souvenez-vous de l'instituteur de la Feuille morte, Emilien Juillet, il avait enseigné des années durant, à des générations d'élèves, dans son école du Petit Buisson. Souvenez-vous de la Marne et de l'Aisne, c'est là que tombèrent en 1918, les derniers combattants de Saint-Germain-Laval, au cours des dernières offensives avant la victoire finale.

La gloire est le soleil des morts, a écrit Balzac dans la recherche de l'absolu. Gloire à ces soldats de notre vil-

lage, qui, comme l'a écrit Romain Rolland, ont été dans cette grande guerre « les braves gens qui font l'éternité des fléaux criminels dont l'humanité est martyrisée. Ils les sanctifient par leur acceptation héroïque ».

Ordre du jour du Secrétaire d'État aux anciens combattants - Commémoration de la Victoire et de la Paix - Hommage à tous les « morts pour la France ».



Bernard AUTHIER

Message du 11 Novembre 2014

Depuis plusieurs mois, la France se remémore la première année de la Grande Guerre dans le cadre d'un centenaire unanimement partagé. Les Françaises et les

Français se mobilisent pour rendre hommage à leurs aînés et rappeler leur fierté à l'égard de l'histoire de notre pays.

Nous nous souvenons de ce 3 août 1914. De ce tocsin qui retentit dans les villes françaises et alerte la population. De ces millions de Français qui se mobilisent.

Nous nous souvenons avec respect et émotion de cette journée du 22 août 1914 qui dévoile l'horreur effroyable de la guerre. De ces 27.000 jeunes français qui meurent au combat ce jour-là.

Nous nous souvenons de ce 12 septembre 1914, de ce sursaut français qui redonne foi en nos combattants et en la France.

Mais il nous appartient; surtout aujourd'hui à toutes et à tous, de nous souvenir de ce 11 novembre 1918, de cette paix que chacun de nos concitoyens croyait alors éternelle. Du courage de nos soldats, de la volonté de notre pays, des souffrances partagées des français durant quatre années. De la force de la République qui jamais ne plia et du triomphe de ses valeurs. De nos soldats tombés ces dernières années sur les théâtres d'opérations extérieures pour perpétuer l'héritage de leurs aînés.

Depuis un an, le centenaire de la Grande Guerre mêle intimement mémoire familiale et mémoire nationale. Il est vécu dans chaque famille, chaque foyer. Il rassemble l'État, les collectivités territoriales et les associations. Malgré le temps qui passe et nous éloigne d'un siècle que cette guerre a ouvert, le centenaire mobilise les anciens combattants, les jeunes et au-delà tous les citoyens de notre pays autour de cette histoire.

Il témoigne de la réalité de la guerre, de sa brutalité, de son humanité aussi parfois, de son caractère mondial enfin, en particulier ce jour à Notre-Dame-de-Lorette à travers l'inauguration d'un mémorial où sont inscrits par ordre alphabétique les noms de près de 600.000 combattants de toutes nationalités morts sur les terres du Nord-Pas-de-Calais.

Ces 600.000 noms aujourd'hui gravés dans le marbre de l'histoire et dans la mémoire de l'humanité nous rappellent combien la mémoire de la Grande Guerre est une mémoire mondialisée et pacifiée.



Aussi cette journée du 11 novembre est dédiée à la fraternité entre les peuples et à la paix.

Elle invite à la réflexion que chacun d'entre nous doit conduire sur la nécessité de préserver la paix, de défendre les fondements de notre République et de l'Europe et de garantir la place de la France dans le monde.



Madame le Maire

Allocution de Madame le Maire

Nous sommes réunis ce matin pour commémorer ensemble, 96 ans après sa signature en forêt de Compiègne, dans la clairière de Rethondes, l'Armistice du 11 novembre 1918.

Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et tous les villages de France, s'achevait le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors. Nul n'imaginait encore qu'il ouvrait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité

au sein même de la civilisation européenne et dans le monde.

Si en France, il ne reste plus aujourd'hui de survivants du front, la mémoire transmise au fil des ans reste intacte. Tous ceux qui vécurent cette période et qui revinrent des combats, à jamais changés, à jamais marqués, pour certains à jamais brisés, exprimèrent le souhait de raconter, mais aussi de témoigner.

Cette commémoration revêt une dimension encore plus forte cette année. Il y a en effet cent ans retentissait le tocsin annonçant la mobilisation générale, le 1^{er} août 1914, qui a fait basculer l'Europe et le monde dans la Grande Guerre.

Commémorer le 11 novembre 1918, c'est accomplir notre devoir de mémoire vis-à-vis de tous ceux qui nous ont légué les valeurs de courage pour la défense de la nation et de la démocratie.

Dans cet esprit, il n'est jamais inutile d'associer au souvenir du 11 novembre les luttes quotidiennes pour combattre sans relâche, ce qui divise : l'indifférence, l'intolérance, la xénophobie et le racisme, l'individualisme, le repli sur soi. Ces ferments de haine pour demain doivent être combattus sans faiblesse.

Au-delà de cette époque lointaine tragique, célébrée dans tout le pays, nous adressons aujourd'hui ensemble un message de paix, tout particulièrement aux jeunes générations. Ce message fortifie, conforte la mémoire collective avec l'aide précieuse des enseignants et des parents.

C'est à nous, ensemble, de faire vivre l'esprit de toutes les réconciliations, de toutes les fraternités et de toutes les écoutes, que nous avons hérité de nos héros épris de paix, de liberté et de fraternité, ces biens communs universels.

« La paix, si jamais elle existe, ne reposera pas sur la crainte de la guerre, mais sur l'amour de la paix ».

Julien Benda

Témoignages des enfants



Lecture par Kaïna, Inès et Lucas de deux extraits de lettres écrites en 1915 et 1916 au plus fort de la tourmente par les poilus : « Joseph Thomas était agriculteur et habitait Saint-Georges-d'Espéranche. Cette lettre était destinée à son fils de quinze mois. Joseph Thomas n'avait plus que huit mois à vivre, puisqu'il fut tué le 30 mars 1916 à Verdun.

5 Août 1915

« A mon petit Armand

Tu es encore bien jeune et ne peux comprendre ce qui se passe en ce moment : la guerre, ses horreurs, ses souffrances. Cette carte sera un souvenir de ton père, et il souhaite qu'à l'avenir les hommes soient meilleurs, et que semblable chose ne puisse plus arriver. Que jamais tu n'aies besoin, et sois forcé, de mener la vie que je subis en ce moment en compagnie de

beaucoup de papas qui ont laissé, comme moi, de petits anges chez eux.... »

6 Septembre 1916

Mercredi soir

« Ma chère mère,

Je t'envoie quelques lignes des tranchées où nous sommes depuis dimanche soir. De la boue jusqu'à la ceinture, bombardement continu, toutes les tranchées s'effondrent et c'est intenable, nous montons ce soir en première ligne mais je ne sais pas comment cela va se passer, c'est épouvantable. Nous avons déjà des tués et des blessés et nous avons encore deux jours à y rester. Je donnerais cher pour être loin d'ici. Enfin espérons quand même. Adieu, et une foule de baisers de ton fils qui te chérit. » Gaston.





Lecture par Océane, Jeanne, Chloé et Sulian d'un poème écrit par Siegfried Sassoon.

Une équipe

« Il y a trois heures, il s'est hissé à l'aveuglette hors de la tranchée,
Glissant, suspendu, tâtonnant avec ses bottes ;
Parfois, il trébuchait et se cognait aux parois
Et ses mains tâtaient les sacs de craies détremés.
Il ne voyait pas l'homme qui marchait devant ;
Il n'entendait que le tambour et le bruit des pas
Sur les planches barrées de la tranchée, pataugeant souvent
Misérablement dans la boue qui lui montait aux chevilles.
Des voix grommelaient : « Restez à droite - laissez passer ! »
Quand on croisait en se serrant des hommes de la ligne de front :
Des visages blêmes tiraient des bouffées, un point rouge devant eux ;
Des bougies et des braséros luisaient à travers les fentes
Et les ouvertures des rideaux des abris ; puis les ténèbres
L'ont aveuglé ; il s'est baissé et a juré
Parce qu'un fil de fer pendant lui avait éraflé le cou.
Une fusée a jailli ; la blancheur éclatante s'est répandue
Et a dansé dans les airs, révélant des rats agiles
Et des tas de sacs de sable étincelants, lavés par la pluie ;
Puis ce long moment argenté a cédé la place à l'obscurité.
Le vent est venu tout rafraîchir avec ses rafales
Et tout secouer, jouant de sa musique ténue
Et lugubre à travers les fissures ; coups de fusil
Bois fendu, craquements et chant dans la nuit,
Et les obus arrivaient calmement à travers l'air chargé de bruite
Pour éclater avec un bruit caverneux sur la colline.
Il y a trois heures, il a trébuché en gravissant la tranchée ;

*Maintenant il ne refera plus jamais ce chemin :
Il doit être transporté, masse cahotée,
Qui n'a plus besoin de tendresse et de soins.
C'était un jeune homme à la femme maigre,
Et qui avait deux petits enfants dans une ville des Midlands ;
Il montrait leurs photos à tous ses camarades,
Et ils voyaient en lui un bon gars,
Qui faisait son boulot et parlait peu,
Et qui riait toujours des blagues des autres
Parce que lui n'en avait pas à raconter.
Cette nuit, alors qu'il accomplissait son travail,
Empilait des sacs le long du parapet,
Il se disait que le temps passait lentement, battant le sol des pieds,
Et soufflant sur ses doigts gourds de froid.
Il songeait à s'en retourner à minuit et demi,
Avec une larme de rhum pour s'endormir bien réchauffé
Dans l'abri plein de courants d'air
Sali par la fumée du charbon,
Rempli des ronflements d'hommes épuisés.
Il a poussé un autre sac tout en haut,
Étirant son corps au-dessus du sol ; puis une fusée
A donné un aperçu blanc du no man's land et du fil de fer ;
Et quand il a baissé la tête, l'instant a tranché le fil de sa vie étonnée avec du plomb, et tout s'est éteint. »*



Lecture par Nathan, Séréna, Romann, Mélissa et Estéban d'extraits de lettres écrites le 11 novembre

1918, le jour où est signé l'armistice et en décembre 1918 au moment du retour des soldats dans leurs foyers.

« Pierre avait trente ans en 1914. Sa fille Germaine en avait sept. Il fera partie des survivants mais ne donnera son carnet à sa fille que vingt ans après son retour du front.

En voici deux extraits :

11 Novembre 1918

L'armistice est signé ! Je vais bientôt rentrer !

« Depuis quelques jours déjà, des rumeurs circulaient et puis là, ce matin vers onze heures, le soleil s'est levé dans un vacarme de clairons et de cloches. On n'y croyait pas mais les gradés nous ont confirmé que c'était bien fini. Je vais bientôt rentrer, Germaine, et je vais pouvoir rester à côté de ta mère et toi pour toujours. Et malgré la joie immense qui m'envahit, je suis assailli de questions : d'abord toi, vas-tu me reconnaître après tellement de mois d'absence ? Vas-tu aussi comprendre que je ne suis plus ce papa joyeux parti il y a quatre ans, la fleur au fusil, pour se battre pour son pays ? Aurais-tu peur de cet inconnu mal rasé, puant la boue et la sueur ? Ensuite, il y aura les questions et les regards accusateurs de ceux du village : et pourquoi qu'il est revenu, le Pierrot, alors que tant d'autres y sont restés : René bien sûr, oncle Samuel, Jean le voisin, Paul, Victor, Jules, Maurice... Oui, pourquoi moi ? Enfin, il faudra oublier les images terribles qui hâchent mon mauvais sommeil. Oublier.. Mais comment ? »

4 Décembre 1918

« Ma chère petite Germaine, Aujourd'hui est un grand jour : je rentre enfin à la maison. Je suis dans le train du retour, rasé de frais et beau comme un prince. Avec mes camarades, on se penche à la fenêtre pour admirer les magnifiques paysages mais tout est détruit... La désolation... Dans quelques heures, je serai à la gare. Je trouverai bien quelqu'un pour me conduire au village et je pourrai enfin te revoir, pour toujours.

« Je ne sais pas comment je vais t'expliquer ce que ton papa a fait pendant ces quatre dernières années : j'ai vu

tant de choses cruelles, tant d'innocents ont été tués sans raison, tant de familles pleurent aujourd'hui leurs chers disparus... Dans quelques jours ce sera Noël : j'ai hâte de le fêter avec ta mère et toi. J'espère que mon retour sera un véritable cadeau. Sûrement des gens vont me haïr parce que je suis revenu, d'autres vont me prendre pour un héros d'avoir fait la guerre.

J'ai surtout peur d'avoir du mal à me réhabituer à la vie normale. Je vais avoir du mal à retrouver le sommeil (ça fait quatre ans que je n'ai pas eu une vraie nuit) et je fais d'horribles cauchemars tous les soirs.

Quand je suis parti, j'étais heureux de servir la France mais aujourd'hui, j'ai vu le nombre de morts, je me rends compte que cette saleté de guerre a trop duré.

Je pensais t'offrir ce carnet à mon retour, pour que tu comprennes ce que j'ai vécu pendant la guerre mais je préfère attendre . Que tu sois plus grande.

Je t'aime de tout mon coeur. Papa »

Dépôt de la gerbe de la commune



Au nom de tous les habitants de Saint-Germain-Laval, par Madame de Saint Loup, Maire de la commune, accompagnée de Fady et de Lily.

Appel des combattants

Le nom des 73 soldats de la commune ayant participé au premier conflit mondial a été appelé. 17 reposent dans le cimetière. 4 plaques ou stèles rappellent le sacrifice de 8 autres. A l'appel de leur nom, des conseillers municipaux accompagnés de Sirine et Aymeric, Morgane et Erwan, Maëlle et Kenzo, Ambre et Audrick,



Cloé et Mathéo, Nathan et Méline, Killian et Manon, Luck et Louise, Elodie et Luck, Eloïse et Kerrem, Mathilde et Hugo, tous, enfants de notre école communale, ont déposé un bouquet de fleurs sur leur tombe, honorant ainsi leur mémoire, ainsi que celles de ceux dont les corps reposent dans les cimetières et ossuaires nationaux, ou à même la terre des combats qui les vit mourir.

Soldats de la guerre de 1914-1918

- Audier Eugène : Soldat au 46^{ème} régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 3 janvier 1915 au moulin Meurisson dans la Meuse.
- Bègue Albert : Soldat au 31^{ème} régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 20 août 1914 à Lexy près de Longwy.
- **Bègue Gaston** : Soldat au 60^{ème} régiment d'artillerie.
- Bègue Henri : Soldat au 46^{ème} régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 8 janvier 1915 au moulin de Meurisson dans la Meuse.
- Bègue Edmond : Soldat au 21^{ème} bataillon de chasseurs à pieds. Tué à l'ennemi le 27 septembre 1915 à Souchez dans le Pas-de-Calais.
- Bègue Jules : Soldat au 204^{ème} régiment d'infanterie.
- **Bontillot Albert** : Soldat au 31^{ème}, 61^{ème}, 331^{ème} régiment d'infanterie. Décédé en service le 8 juin 1918
- Bozières Alexandre : Soldat au 122^{ème} régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 14 avril 1915 à la tranchée de Beauséjour dans la Marne.
- Bozières André : Sergent au 261^{ème} régiment d'artillerie. Blessé en juillet 1918 au cours de la bataille de l'Aisne. Décédé des suites de ses blessures le 1^{er} septembre 1918.
- **Chabert Albert** : Sergent-major au 4^{ème} bataillon de chasseurs à pieds. Tué à l'ennemi le 18 novembre 1916 à Saint-Pierre-sur-Vaast dans la Somme
- **Chabert Georges** : Soldat au 61^{ème} bataillon de chasseurs à pieds. Tué à l'ennemi à
- Carency dans le Pas-de-Calais.
- **Chabert Julien** : Caporal au 8^{ème} régiment d'artillerie. Tué à l'ennemi le 4 octobre 1914 durant la course à la mer.
- **Chavigneau Jacques** : soldat au 46^{ème} régiment d'infanterie.
- Chesneau Raymond : Soldat au 29^{ème} régiment d'infanterie.
- Chesneau Fernand : Soldat au 360^{ème} régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 14 octobre 1915 à Souchez dans le Pas-de-Calais.
- Chesneau Georges : Soldat au 46^{ème} régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 8 janvier 1915 à Bolante dans la Meuse.
- Chesneau Gabriel : Soldat au 76^{ème} régiment d'infanterie.
- Chopin Antonin : Sergent au 105^{ème} et au 111^{ème} régiment d'artillerie. Blessé le 21 septembre 1918 à Charny dans la Meuse.
- Collet André : Soldat au 156^{ème} régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 27 septembre 1914 à La Chapotte dans la Somme.
- Collet Emilen : Soldat au 176^{ème} régiment d'infanterie.
- Collet Julien : Soldat au 160^{ème} régiment d'infanterie. Décédé en service le 16 mars 1915.
- Coppé Florimont : Soldat au 106^{ème} bataillon de chasseurs à pieds.
- Coppé Gustave : Soldat au 46^{ème} régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 3 octobre 1914 au pied de la butte de Vauquois dans la Meuse.
- **Delignat Hector** : Soldat au 5^{ème} escadron du train des équipages puis au 105^{ème}, 115^{ème}, 274^{ème}, 343^{ème} régiment d'artillerie.
- Delignat Louis : Soldat au 2^{ème} bataillon de chasseurs à pieds. Tué à l'ennemi le 30 septembre 1914 à Marretz dans la Somme.
- Ditmaison Clément : Soldat au 7^{ème} régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 2 mai 1917 à Moronvilliers dans la Marne.
- Dodet Albert : Soldat au 46^{ème} et au 356^{ème} régi-

ment d'infanterie.

- Dodet Emile : Soldat au 29^{ème} bataillon de chasseurs à pieds.
- Dodet Georges : Soldat au 52^{ème} régiment d'infanterie.
- **Drapier Gaston** : Soldat au 4^{ème} bataillon de chasseurs à pieds. Tué à l'ennemi le 27 septembre 1915 à Dormoise dans la Marne.
- **Drapier Georges** : Soldat au 37^{ème} régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 18 mai 1915 à Neuville-Saint-Vaast dans le Pas-de-Calais.
- **Drapier Marcel** : Soldat au 162^{ème} régiment d'infanterie. Blessé en juillet 1918 au cours de l'offensive sur l'Aisne.
- Duclos Georges : Soldat au 7^{ème} régiment d'infanterie ; fait prisonnier en 1916.
- Durand Saturnin : Soldat au 60^{ème} bataillon de chasseurs. Tué à l'ennemi le 19 novembre 1915 à Souchez dans le Pas-de-Calais.
- Fontanel Benjamin : soldat au 46^{ème} régiment d'infanterie.
- **Fouinat Anatole** : Soldat au 359^{ème} régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 8 mars 1915 à Bois-le-Prêtre dans la Meurthe-et-Moselle.
- Frédonville Hubert : soldat au 146^{ème} régiment d'infanterie.
- Gilet André : Soldat au 104^{ème} régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 20 août 1918 à Tanny-sur-Matz.
- Girard Arthur : Soldat au 139^{ème} régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 21 août 1917 à la côte 304 dans la Meuse.
- **Goyard Gaston** : Soldat au 7^{ème} régiment d'infanterie ; tué à l'ennemi le 4 février 1915 à Massiges dans la Marne.
- **Grain Ferdinand** : Soldat au 33^{ème} régiment territorial puis au 246^{ème} régiment d'infanterie. Blessé le 29 mai 1918.
- Honderlick Félix : Soldat au 33^{ème} régiment territorial ; Décédé en service en 1918.
- **Huyard Maurice** : Soldat au 96^{ème} régiment d'infanterie.
- Juillet Emilien : Sergent au 131^{ème} régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 9 février 1916 à la Feuille morte en Argonne.
- **Lagier Augustin** : soldat au 20^{ème} bataillon de chasseurs. Blessé en février 1917.
- Lagier Georges : Soldat au 7^{ème} régiment de dragons.
- **Lagier Léon** : Soldat au 5^{ème} régiment de husards.
- **Laubart Raphaël** : Caporal au 5^{ème} hussard puis au 81^{ème} et au 500^{ème} régiment d'artillerie d'assaut. Blessé le 23 octobre 1917 et le 11 juin 1918 à Méry dans l'Oise.
- Laurin Emile : Caporal au 34^{ème} régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 10 novembre 1915 à Forges dans la Meuse.
- Laurin Louis : Caporal au 305^{ème} régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 28 septembre 1915 à Neuville-Saint-Vaast dans le Pas-de-Calais.
- **Lignot Germain** : Soldat au 1^{er} régiment du génie.
- **Louest Marcel** : Soldat au 3^{ème} bataillon de marche d'Afrique. Tué à l'ennemi le 11 novembre 1914 sur le canal de l'Yser.
- **Louest Eugène** : Soldat au 164^{ème} régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi en juillet 1918 au cours de l'offensive dans les Flandres.
- **Mardellat Gustave** : Soldat au 114^{ème} régiment d'infanterie.
- **Marteau Fernand** : Caporal au 46^{ème} régiment d'infanterie. Fait prisonnier le 8 janvier 1915 au ravin des Meurissons dans la Meuse.
- **Marteau Marcel** : Soldat au 411^{ème} régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 20 février 1918 à Mancel-sur-Seille dans la Meurthe-et-Moselle.
- **Martin Roland** : soldat au 146^{ème} régiment d'infanterie.
- **Martin André** : Soldat au 76^{ème} régiment d'infanterie.
- **Ménin Aristide** : Soldat au 46^{ème} régiment d'infanterie.



- **Mouza Clément** : soldat aux 76^{ème} régiments d'infanterie.
- **Montenon André** : Sergent au 205^{ème} régiment d'infanterie.
- **Planchon René** : Soldat au 33^{ème} régiment territorial puis au 268^{ème} régiment d'infanterie.
- **Préaud Alfred** : soldat au 34^{ème} régiment d'infanterie.
- **Roche Gaston** : soldat au 345^{ème} régiment d'infanterie.
- **Roche Marius** : soldat au 168^{ème} régiment d'infanterie
- **Simard Marius** : Soldat au 34^{ème} régiment d'infanterie. Fait prisonnier le 8 mars 1916 au bois des Corbeaux dans la Meuse .
- **Soufflet André** : soldat au 8^{ème} régiment d'artillerie.
- **Sylvestre Arthur** : Sergent au 367^{ème} régiment d'infanterie.
- **Tanné Léon** : Soldat au 83^{ème} régiment d'infanterie.
- **Tanné Paul** : Soldat au 146^{ème} régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 10 avril 1916 à la côte 304 dans la Meuse.
- **Tanné Lucien** : Soldat au 10^{ème} régiment du génie.
- **Teuil Ernest** : Soldat au 168^{ème} régiment d'infanterie, au 28^{ème} et au 121^{ème} bataillon de chasseurs à pieds. Blessé le 23 juin 1916 à Douaumont et fait prisonnier.
- **Tourlier Henri** : Lieutenant au 324^{ème} régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 15 juillet 1916 à Biaches dans la Somme.

Hommage aux Morts

Le moment de recueillement a eu lieu en pensant à ceux de 14, dont les noms ont été appelés, en union avec toutes les villes et tous les villages de France qui se souvenaient également en cet instant de leurs soldats, en associant également, les soldats d'aujourd'hui qui se

battent aussi pour la France au Mali, au Niger, en Irak, et notamment le sergent-chef Thomas Dupuy récemment tué au combat dans le massif de Tigharghar, dans le nord-est du Mali.

Il s'est déroulé, en écoutant Hayden, Alycia et Lynda réciter un poème de Matt de Ker.



Face au réel

« Vous qui êtes groupés autour de cette stèle, savez-vous seulement pourquoi ces gens sont morts ? Alors sachez qu'ici à leur pays, fidèles, tombèrent tous ces héros égalant les plus forts. A côté des grands noms révélés par l'histoire les voilà reposant parmi les tous meilleurs, ils ont bien mérité le respect et la gloire, dévolus aux vaillants et purs triomphateurs. Car ce qu'ils défendaient

s'inscrit en lettres d'or sur la pierre ou drapeau depuis l'âge biblique au nom d'un idéal ayant reçu l'accord, d'un peuple partisan de cette République, dont la devise marie, Honneur et Liberté. »



Anaëlle et Macéo ont lu un poème de Robert Périé.

*« A une paysanne
C'est une mère allemande
Seule sous son pauvre toit,
Elle pleure comme toi,
Sa douleur n'est pas moins grande,
C'est une mère allemande.
Toi ici, elle là-bas
Vous ne vous connaissez pas.
Car la terre aussi est grande.
Son fils combattait le tien :
C'est l'Empereur qui commande
Tous les deux les pauvres gars,*

*Ils sont enterrés là-bas,
Côte à côte, sur la lande.
On vous a bien dit l'endroit ;
Vous y voleriez tout droit :
Votre coeur les redemande.
Hélas ! Vous ne pouvez pas ;
On se tue encore là-bas ;
Il faut que le coeur attende.
Pleurez pour passer le temps.
Parlez à vos chers enfants
Si la douleur est trop grande.
Parlez-leur du temps ancien,
Où vous leur donniez le sein ;
Chantez-leur un vieux refrain,
Tout bas sans qu'on vous entende.
Un soir vous irez les voir
Peut-être le même soir
Avant que la nuit descende
Arriverez-vous là-bas,
Tristes femmes, pas à pas,
Des deux côtés de la lande.
Et alors avec douceur,
Tu te diras dans ton coeur :
« Celle qui vient c'est ma soeur,
C'est une mère allemande ».*

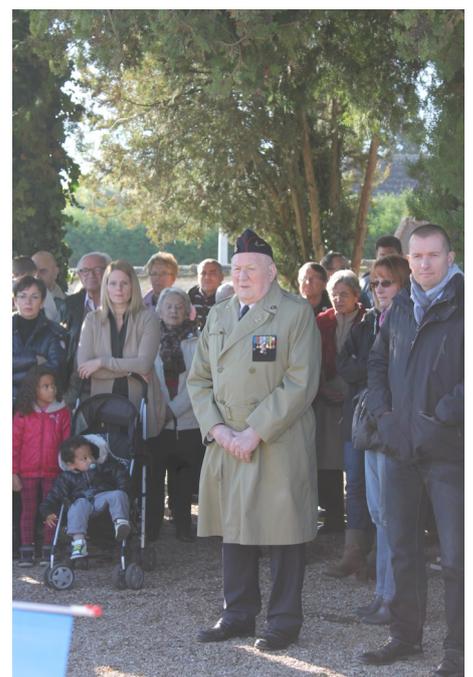
Fin de la cérémonie

Cette cérémonie du souvenir s'est terminée, en écoutant l'hymne national, chanté par les chœurs de l'Armée française.

Le chant du départ a accompagné la dispersion des participants.

Commémoration du 11 Novembre 2014

saint-germain-laval.fr



Cérémonie | Vie locale

saint-germain-laval.fr



Commémoration du 11 Novembre 2014

saint-germain-laval.fr



🕒 Médiathèque "Le Manoir"



👉 Tournoi Wii

Samedi 07 mars à 15h

Fifa 15



👉 « A nous la parole » (Pour les 8-12 ans)

Un vendredi par mois à 17h, l'équipe de la médiathèque invite les enfants à découvrir des nouveautés et partager des coups de cœur (romans, contes, films...).

Vendredi 13 février 2015 - Vendredi 20 mars 2015
et vendredi 17 avril 2015

👉 Exposition Mars 2015

Paravents Grandimages

Une collection qui invite à explorer les scènes de vie en grand format...
pour rêver, réfléchir, s'amuser...

🕒 Tarifs

Adultes : 10 euros (hors-commune : 15€) / Enfants (-18 ans) : gratuit / Etudiants : gratuit (sur présentation d'un justificatif)

🕒 Utile

En ligne : st-germain-laval.bibli.fr/opac/

Informations générales, catalogue, nouveautés et animations à votre disposition



↳ Accueil assistantes maternelles

Un jeudi par mois à 10h, la médiathèque invite les assistantes et leurs bambins à partager des histoires.

Les 12 février, 12 mars et 16 avril 2015

↳ Méli-Mélo

La médiathèque propose aux enfants un moment d'évasion autour de lectures un samedi par mois à 11h :

Samedi 07 février et samedi 04 avril 2015



↳ Focus

La médiathèque vous invite à découvrir des auteurs, des réalisateurs, des thématiques :

Février - Mars 2015

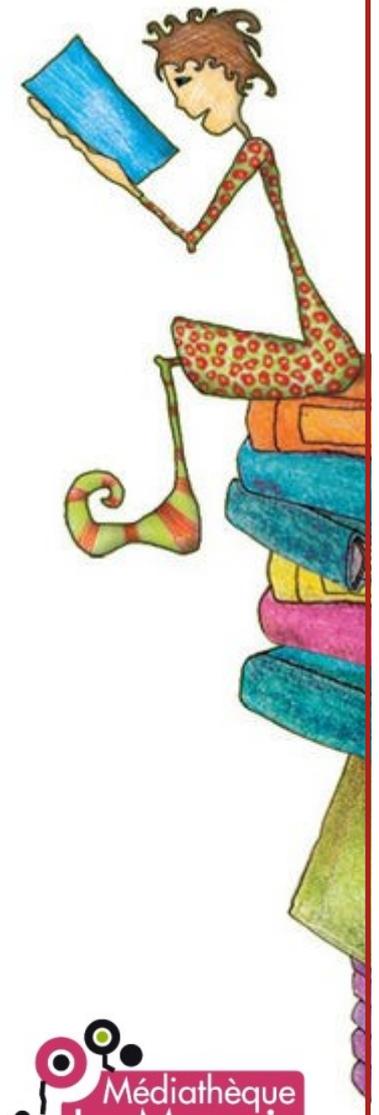
Motown : un label, une musique

Une sélection des productions de la célèbre maison de disque.

Avril - Mai 2015

Le conte dans tous ses états

Présentation des livres et de jeux singuliers sur la thématique des contes.



Ouverture

Mercredi : de 14 h à 19 h

Vendredi : de 15 h à 19 h

Samedi : de 10 h à 13 h

Médiathèque « Le Manoir »

17 Rue des Tilleuls

77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Renseignements complémentaires
au 09 63 60 03 13

Espace associations | Vie associative

saint-germain-laval.fr

E.S.L.

VTT Loisirs

M. JACQUIN - 01 64 32 47 07

KARATÉ DO

M. BONNESON - 06 13 47 77 21

FOOTBALL

M. VIERA - 06 43 44 20 45

COUTURE

Mme DODET - 01 64 32 29 38

BRODERIE « Au point compté »

Mme MARTINEZ - 01 64 32 43 50



A.C.S.G.

RANDONNEES

M. CHARRÉ - 01 64 32 42 65

GYMNASTIQUE ADULTES

M. VITORINO - 06 78 66 75 99

STRETCHING

RENFORCEMENT MUSCULAIRE

M. VITORINO - 06 78 66 75 99



Associations Indépendantes

ECHECS « Le Roi Mat »

M. BOULHEL - 06 63 67 74 07

JUDO

M. PIERDET - 01 64 70 22 37

TIR A L'ARC

M. THEISS - 06 03 89 69 58

CLUB DE L'AGE D'OR

Mme NOIRAULT - 01 60 96 20 03

Au club - 01 64 31 07 36

ARTS « LEZARTISTES »

Mme FOUICH

01 64 32 72 93 / 06 16 27 27 10

LES AMIS DU PATRIMOINE

M. TYCHENSKY - 06 33 05 49 85

LA MAIN SOLEIL

Initiation et promotion de la pratique des Beaux-Arts

M. ODORICO

(atmainsoleil@gmail.com)



MUSCULATION « 100 FAMILLES »

M. DOISY - 06 11 03 50 69

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE « G.C.S.G.L. »

Mme VAN DOORN

01 64 32 66 04 / 06 72 78 14 13

YOGA

Mme SCHMITT- RUBIO - 06 33 33 85 94

TENNIS

M. PAGES - 06 15 36 57 37

DANSE ATTITUDE - ZUMBA

Mme SABARD - 06 89 24 59 73

LES AMIS DE L'ECOLE

Mme DERVILLEZ - 06 75 52 71 35

COMITE DES FETES

Mme TRINCHEAU-MOULIN - 07 86 84 00 16

(comitesaintgermainlaval@outlook.fr)

PECHE A LA MOUCHE

M. CASSAIGNE - 01 64 70 29 32

AÏKIDO

M. LELOUP Olivier - 06 80 17 82 60





Agir en Mauritanie



Pour la 3^{ème} année, 3 associations de la commune se sont unies pour aider les enfants d'une école de Mauritanie.

LE CLUB DE COUTURE :

Les couturières ont confectionné des sacs

LE CLUB DE L'AGE D'OR :

A donné des fournitures pour remplir les sacs

L'ASSOCIATION LEZARTISTES :

A contribué à l'acheminement de ces cadeaux.

Courrier de remerciements de Monsieur MOREAU Jacky, Président de l'Association « AGIR EN MAURITANIE » :

« Mesdames,

Une fois encore, nous vous remercions de votre générosité et de votre envie d'aider notre association AGIR EN MAURITANIE.

Lorsque nous avons remis les premières troussees lors de notre mission en février 2011, les enfants ont été très heureux d'avoir en main un produit français et fabriqués par des bénévoles Françaises.

Je tiens à remercier particulièrement Madame FOUICH pour son idée de confection de sacs bandoulières. Les filles à qui nous avons distribué ces sacs lors de notre mission en octobre dernier étaient très contentes.

Merci pour le temps et les moyens que vous avez consacré à la réalisation de ces sacs.

*L'association,
Le Président
Jacky MOREAU »*

LOTO de l'association « Les Amis de l'École »

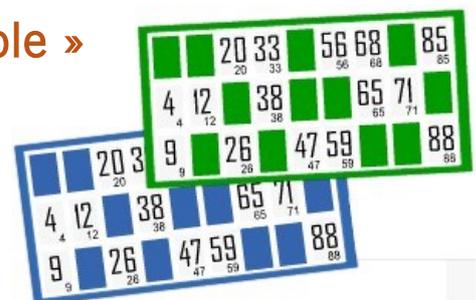
Un grand LOTO

Organisé par LES AMIS DE L'ECOLE

aura lieu le SAMEDI 14 mars 2015

à partir de 20 h 30

Salle des fêtes de l'Orée de la Bassée



Les bénéfices de la soirée permettront à l'école maternelle des Mûriers et à l'école élémentaire de Courbeton d'acquérir du matériel pédagogique, de financer des projets... un petit plus pour la scolarité de nos enfants !

Parmi les nombreux lots à gagner : une parure de bijou en or et un tirage spécial enfants...

Isabelle DERVILLEZ
Présidente de l'association

🕒 Salle comble pour le spectacle de Noël du 20 Décembre 2014



Le spectacle de Noël organisé par le Comité des Fêtes s'est déroulé dans une très bonne ambiance. Nous avons atteint le nombre maximal de personnes que peut contenir notre salle des fêtes 335 personnes.

Les parents et les enfants ont répondu présents pour cette nouvelle édition. Pour accueillir le Père Noël dignement, la salle avait été décorée par les créations des enfants et des parents, surtout des mamans.

Lesdites décorations ont été réalisées pendant 3 samedis après-midi, avant le 19 décembre. Les mamans sont venues le matin même, nous aider à installer ces jolies décorations.

Le spectacle a entraîné les enfants dans un voyage autour du monde à la recherche du Père Noël, celui-ci ayant été retrouvé par les enfants, une distribution de friandises et une séance photo avec le monsieur en rouge a enchanté les enfants.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes remercie les parents et les enfants pour leur implication lors de la réalisation des décorations et toutes les personnes qui se sont déplacées pour assister à ce spectacle. En espérant avoir répondu à leurs attentes.

Nous vous donnons rendez-vous tout au long de l'année lors de nos prochaines manifestations. L'équipe du Comité des Fêtes profite de ce numéro de la gazette

pour souhaiter à tous les habitants de Saint-Germain-Laval une très bonne année 2015.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes





📅 Samedi 21 Février 2015

le Comité des Fêtes organise une « **Soirée ROCK'N ROLL** »

SAMEDI 21 FEVRIER 2015
SOIRÉE ROCK'N ROLL
Comité des Fêtes
St Germain-Laval

19 H 30
avec
LES ROCKER'S

Années 50/60/70

WELCOME
Repas + concert : 22 €
(boissons incluses)
Réservation avant le 14/2
06 77 79 26 37
07 86 84 00 16

Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée
77 130 - St Germain-Laval

www.lesrockers.fr

L'ACSG organise une soirée Paëlla



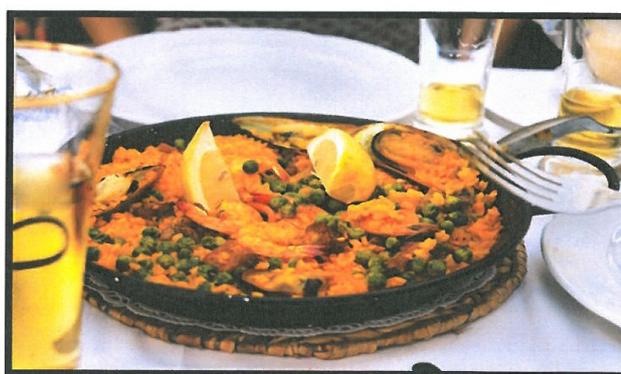
« PAËLLA de la *Saint VALENTIN* »



Le Samedi 14 février 2015
salle de l'Orée de la Bassée à Saint-Germain-Laval
à partir de 20h00



Apéritif



Paëlla



Vin



Salade



Fromage



Dessert



café

Réservations au plus tard le 1^{er} février 2015 auprès de :

Patrice CHARRE : 06.26.46.39.46

Nadine CHARRE : 01 64 32 42 65

Guy BAYOL : 01 64 32 74 57

Bernard MARTIN : 06 72 57 95 68

TARIFS : Adultes : 27 € Boisson comprise Enfants - de 12 ans : 15 €

l'orchestre de Jean-Claude DUFAUT animera votre soirée



L'A.C.S.G. vous souhaite une agréable soirée



📡 Communiqué de presse du SIRMOTOM

Le SIRMOTOM lance son nouveau service de broyage des déchets verts à domicile.

Dès Février 2015, le SIRMOTOM lancera un service de broyage à domicile des déchets verts, destinés aux habitants de son territoire, qui pourront ainsi valoriser les déchets issus de leurs tailles de haies et des élagages. Les intérêts sont multiples : limiter ses déplacements à la déchetterie, et profiter des bienfaits d'un broyat-maison.

Une volonté : la réduction des déchets verts

Limiter les apports en déchetteries

Ce nouveau service s'inscrit dans la volonté du Syndicat de réduire les volumes collectés en déchetteries. En 2013, chaque habitant a apporté 100kg de déchets verts en déchetteries, soit 1900 tonnes au total.

Entre 2008 et 2013, ce volume a augmenté de 30%, avec des coûts associés croissants pour la collectivité. Pour l'utilisateur, le service permet aussi de limiter ses déplacements à la déchetterie, avec un gain de temps, et de carburant.

Sur les 40 000 véhicules qui se rendent chaque année sur les deux déchetteries du SIRMOTOM, une part importante vient plus particulièrement déposer des déchets verts.

Valoriser directement chez l'habitant

Le broyat obtenu est laissé à la disposition de l'utilisateur, qui pourra l'utiliser par la suite de plusieurs manières : améliorer la qualité de son compost ou réaliser un paillis au pied de ses plantations. Cette technique permet de conserver l'humidité du sol, en le nourrissant. Une manière simple d'embellir son jardin !

Une action complémentaire au compostage

Depuis plusieurs années, le SIRMOTOM fournit gratuitement un composteur à chaque foyer du territoire intéressé. Une manière simple de réduire le poids de sa poubelle, et d'obtenir un engrais complet utilisable dans les plantations. Le broyat obtenu permettra d'apporter un complément s'alliant parfaitement aux déchets de cuisine produits, pour produire un compost riche.

Le fonctionnement du service

Réservation

Pour bénéficier de ce service à partir de mi-février, les demandes sont à adresser dès à présent au SIRMOTOM. En fonction des demandes et dans la mesure du possible, il est établi un planning d'intervention. Les interventions sont programmées les vendredis et samedis.



Participation financière

Une participation financière forfaitaire sera demandée auprès des usagers, à hauteur de 15€ TTC l'intervention.

Conditions d'accès au service

Les conditions pour bénéficier du service :

- Être domicilié dans l'une des communes du SIRMOTOM
- Accepter le règlement du service
- Volume de déchets verts minimums requis : 3m³
- Diamètre des déchets verts acceptés : 1 à 14 cm
- Les déchets verts doivent se situer sur un chemin carrossable

Vous êtes intéressés par ce nouveau service ?

Réalisez votre inscription en ligne sur le site du SIRMOTOM :

www.sirmotom.fr

Protégez votre compteur et vos installations contre le gel

Avec la baisse subite des températures, le gel ne devrait pas tarder à arriver. S'il devient persistant, le risque de gel des compteurs et des canalisations d'eau peut aussi devenir réalité. Pour éviter tout désagrément, votre commune et Lyonnaise des Eaux, gestionnaire du service public de l'eau potable, vous donnent quelques conseils...

Comment mettre votre compteur à l'abri du gel ?

Votre compteur est le témoin de votre consommation d'eau. Tout dysfonctionnement peut ainsi se répercuter sur votre facture.

Si les compteurs sont la propriété de votre distributeur d'eau, il vous incombe en revanche d'en assurer la bonne protection. Néanmoins, le compteur ne doit en aucun cas être manipulé sans l'intervention de nos techniciens.

Si votre compteur est installé à l'intérieur de votre habitation : ne coupez jamais complètement le chauffage et entourez-le avec une gaine isolante.

Si votre compteur est installé dans une pièce non chauffée ou à l'extérieur : calfeutrez-le ainsi que les tuyaux exposés avec des plaques de polystyrène ou utilisez une housse protège compteur (en vente dans les magasins de bricolage). Attention, n'utilisez jamais de matériaux absorbant l'humidité comme la paille, le textile, le papier, la laine de verre ou de roche, etc.

Comment protéger vos canalisations du froid ?

Les canalisations sont tout aussi vulnérables que les compteurs et doivent être protégées du froid. Vous pouvez entourer les tuyaux extérieurs d'une gaine isolante.

Pensez aussi à isoler les canalisations intérieures dans les pièces non chauffées (cave, garage, etc.) avec des matériaux qui n'absorbent pas l'humidité, comme la laine de verre ou le polystyrène.

Si le froid persiste, laissez couler un mince filet d'eau. La circulation constante de l'eau dans les conduits empêchera le gel de se former.

Que faire en cas de compteur d'eau gelé ?

Si votre installation d'eau est gelée et que vous n'avez plus d'eau, vous pouvez utiliser un sèche-cheveux pour dégeler un tuyau.

Attention, n'utilisez jamais de flamme. Pour éviter toute inondation au moment du dégel, pensez à couper votre arrivée d'eau et à vidanger votre installation.



[Pour toutes questions, vous pouvez nous joindre :](#)

Par téléphone au : 0 977 408 408, du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

En cas d'urgence hors heures ouvrées : 0 977 401 143

Sur internet : www.lyonnaise-des-eaux.fr



➔ Emploi : Mission Locale

La Mission Locale accueille, conseille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, en recherche d'emploi ou de formation.

- Permanence à la Mairie :
les mercredis de 13h45 à 17h30 tous les 15 jours



Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter, Jessica IMIRA ou Laure PENANCIER au 01 60 57 21 07.

➔ Journée défense et citoyenneté

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).



➔ Déchetterie de Montereau-Fault-Yonne

1 rue des Prés Saint-Martin
77130 Montereau-Fault-Yonne
Tél. : 01 60 57 00 52

Horaires d'été (du 1^{er} avril au 30 septembre)

Lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Vendredi : de 13h30 à 19h00
Samedi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Dimanche : de 8h30 à 13h30

Horaires d'Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)

Lundi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Vendredi : de 13h30 à 18h00
Samedi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Dimanche : de 9h00 à 12h00

Fermetures les : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.

➔ Utiles

Pensez à sortir vos conteneurs la veille et pour faciliter le travail des collecteurs, pensez également à présenter vos conteneurs les poignées tournées vers la route.

➔ Collecte des déchets ménagers

➔ La collecte des emballages ménagers :

Vendredi (semaine impaire)

➔ La collecte des déchets ménagers :

Lundi - Jeudi



Collecte des encombrants
Lundi 18 mars 2015

➔ Des questions ? Contactez le  **0 800 45 63 15** du SIRMOTOM
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

↳ Naissance (ERRATUM sur l'État civil du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2014)

TACHEAU Naomie, Audrey, Laurence

18 Mai 2014

Naomie est le 1^{er} bébé à naître sur la Commune depuis 2005.

État civil du 1^{er} Juillet au 31 décembre 2014

↳ Naissances : 16 actes

RUCHETON Nolan, Eric, José

1^{er} Juillet 2014

LELOUP Mathys

02 Juillet 2014

POGER HOOGENDOORN Olivia

11 Juillet 2014

CHENEAU Axel

22 Juillet 2014

NZUZI FATAKI Amélia

1^{er} Août 2014

ABOUDOU Makine, Nour, Thawab

25 Août 2014

FOURNIER Naëlyo

12 Septembre 2014

HAKIMI Yaicine

15 Septembre 2014

BROSSEL Marc

21 Septembre 2014

AKBULUT Emir, Sadettin

09 Octobre 2014

LANCE Hugo

09 Octobre 2014

DUBO Kinaya

17 Octobre 2014

HENNEQUIN Jonatan

18 Novembre 2014

MARTIN Louis, Sacha, Olivier

05 Décembre 2014

MARRA Lyna, Chantal, Nadine

15 Décembre 2014

ESNARD Gemma, Joniece

31 décembre 2014

↳ Mariages : 4 actes

ALCAN Guy-Bernard et DULAC Muriel

07 Juillet 2014

DECOURT Fabien et MEUNIER Aurore

02 Août 2014

MACHATÉ Philippe et ANTON Angélique

04 Octobre 2014

LOBET-CHALMEY Romain et GOBINET Julie

24 Octobre 2014

↳ Décès : 6 actes

GUÉRIN Jeannine épouse GRISART

07 Août 2014

ROBINET Bernard

14 Septembre 2014

CHARIOT Eliane veuve DEQUID

30 Novembre 2014

VENEL Georges

08 Décembre 2014

BOSSON André

09 Décembre 2014

LEMAITRE épouse DANJOU Martine, Françoise

28 décembre 2014



➔ Le Club de l'Âge d'Or vous attend à l'ancienne école du Petit Buisson :

- Le lundi et jeudi : entre 9h30 et 11h30 pour l'Initiation à l'informatique
- Le mercredi : de 14h à 18h pour les jeux de société
- Le dernier mercredi du mois de 14h30 à 16h : Atelier de compositions florales
- Le jeudi après-midi : Randonnée

Informations - Réservations

Mme Denise NOIRAULT
(tél. : 01 60 96 20 03)

Mme Marguerite MARTIN
(tél. : 01 60 96 63 38)

FEVRIER 2015

- Soirée Paëlla : Samedi 14 Février 2015 à 20h00
Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée
- Soirée ROCK'N ROLL : Samedi 21 Février 2015
Organisée par le Comité des Fêtes de Saint-Germain-Laval
Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée

MARS 2015

- Loto : Samedi 14 Mars 2015 à 20h30
Organisé par l'Association « Les Amis de l'Ecole »
Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée
- Elections départementales (1^{er} tour) : Dimanche 22 Mars 2015 de 8h à 18h
1^{er} Bureau : Salle des Fêtes de l'Orée de la Basée
2^{ème} Bureau : Ecole du Petit Buisson
- Elections départementales (2^{ème} tour) : Dimanche 29 Mars 2015 de 8h à 18h
1^{er} Bureau : Salle des Fêtes de l'Orée de la Basée
2^{ème} Bureau : Ecole du Petit Buisson





Kallisté Coiffure

Votre salon de coiffure près de chez vous

NATHALIE et VIRGINIE sont à votre service

Mardi - Mercredi - Jeudi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30

Vendredi : de 9 h à 18 h 30 - sans interruption

Samedi : de 9 h à 18 h - sans interruption

Nouveau : NIOXIN® produit recommandé pour les cheveux clairsemés

**CENTRE COMMERCIAL DU BAS DE LA MONTAGNE
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL - Tél.: 01 60 72 77 61**

Saint-Germain-Laval



Coordonnées de la Mairie :

Mairie - 1 rue de Verdun - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Tél. : 01 64 32 10 62 - Fax : 01 64 32 90 69

Emails : contact@saint-germain-laval.fr
(demandes autres que concernant la vie scolaire et périscolaire)

periscolaire@saint-germain-laval.fr
(inscriptions : cantines, garderies et centre de loisirs)

Site internet : www.saint-germain-laval.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

Lundi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

Mardi / Mercredi / Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Jeudi : fermé au public toute la journée

Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

Permanence du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux :

Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

Tous droits réservés - Photos Mairie - © 2012 - 2015

Directrice de la publication :
Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Responsable de la rédaction, conception et réalisation :
Olivier MARTIN, chargé de l'Information, de la Communication et des Nouvelles Technologies

Distribution et Impression :
Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843